

PRIX COURANT



Fondé en 1887

MONTREAL., vendredi 13 juillet 1917

Vol. XXX—No 28

REVUE DES HAUTES ETUDES COMMERCIALES

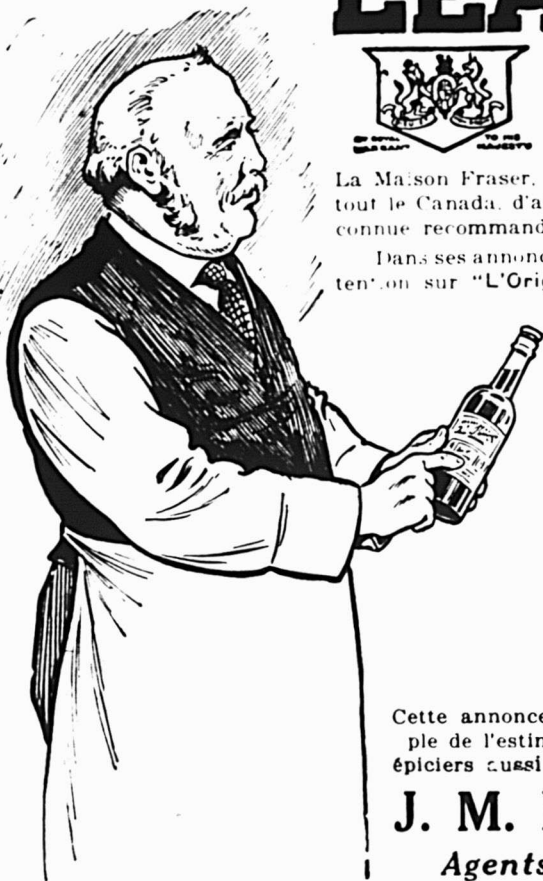
CE QUE LES EPICIERIS DISENT

à propos de la

LEA and PERRINS SAUCE

La Maison Fraser, Viger & Co., Limited de Montréal a la réputation dans tout le Canada, d'avoir la clientèle de la plus haute classe. Cette maison bien connue recommande toujours à ses clients ses meilleurs articles.

Dans ses annonces dans les journaux quotidiens elle attire toujours l'attention sur "L'Originelle et Authentique Sauce Worcestershire".



Authentique Sauce Worcestershire "LEA & PERRINS"

Parmi toutes les différentes sauces qui inondent le marché, la Lea & Perrins, "L'AUTHENTIQUE WORCESTERSHIRE" est toujours en tête et de beaucoup. Sa saveur est unique et des plus appétissantes, différente de toutes les autres. Nous vendons l'Authentique Sauce Worcestershire Lea & Perrins en deux bouteilles de différentes grandeurs

Bouteilles moyennes, chacune... 60c
Bouteilles petites, chacune... 35c

Cette annonce n'a pas été sollicitée par nous, et est un frappant exemple de l'estime dans laquelle est tenue la Sauce Lea & Perrins parmi les épiciers aussi bien que parmi les consommateurs

J. M. Douglas & Co. - Montréal
Agents pour le Canada Etablis en 1857

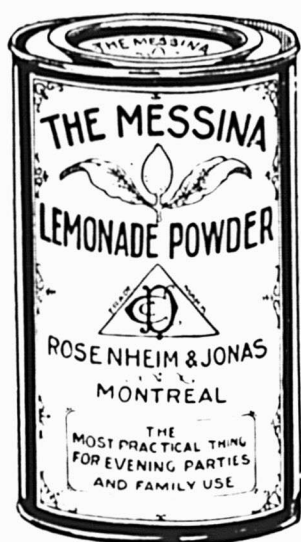


Approvisionnez-vous maintenant

des articles de Jonas qui seront en grande demande pendant toute la belle saison et dont la vente vous donnera de beaux bénéfices. Parmi ces articles il faut mentionner les suivants:

LA SAUCE WORCESTERSHIRE PERFECTION DE JONAS

sans égale pour aiguïser l'appétit en relevant le goût des soupes, viandes, poissons, salades, etc.



La Poudre MESSINA

la meilleure qui existe pour faire la Limonade et dont la marque de fabrique depuis longtemps célèbre a été obtenue en 1871 par Rosenheim et Jonas. Pour faire une bonne limonade il suffit de faire dissoudre une à deux cuillerées à thé de cette poudre dans un verre d'eau. Le contenu de cette boîte est suffisant pour faire un demi-gallon.

Les Essences Culinaires de Jonas

dont il existe une très nombreuse variété et qui jouissent d'une grande faveur auprès de toutes les ménagères, en toute saison.

Le Vernis Militaire de Jonas

Ce vernis a fait ses preuves depuis longtemps et jouit d'une excellente réputation bien méritée. Il donne un brillant solide à la chaussure sans l'endommager.

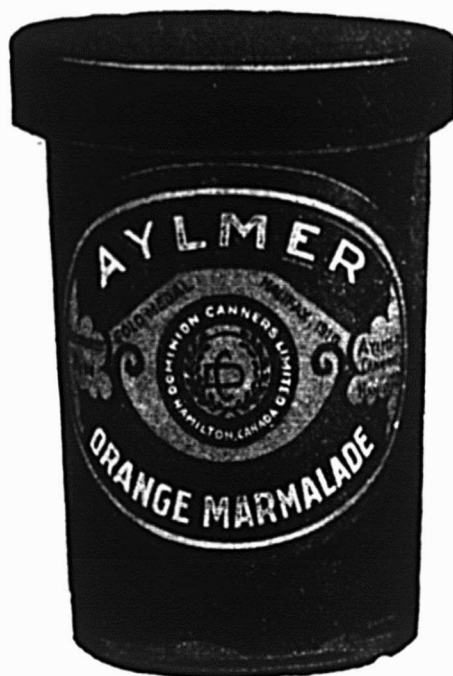


HENRI JONAS & CIE

MAISON FONDÉE EN 1870

173-177 rue Saint-Paul Ouest, - Montréal

NE TARDEZ PAS



Achetez maintenant ce dont vous aurez besoin pour l'année en fait de Marmelade d'Orange.

Le verre devient rare.

On ne peut plus se procurer d'oranges amères

Le sucre est cher.

La Marmelade d'Orange d'Aylmer est faite avec les meilleures oranges amères et du sucre granulé.

Vous n'avez pas besoin de prendre des oranges sucrées mélangées avec des pamplemousses quand vous achetez la Marmelade d'Orange d'Aylmer.

DOMINION CANNERS LIMITED

HAMILTON (CANADA)

Le Soda à Pâte "COW BRAND"

est toujours fiable, pur, uniforme

En raison de sa qualité fiable bien connue, de sa pureté absolue et de sa force le Soda Cow Brand est le grand favori de toutes les ménagères partout. Il se vend constamment et vous rapporte un bon profit

Achetez-en de votre marchand en gros.

CHURCH & DWIGHT

(LIMITED)

Manufacturiers, - - - MONTREAL.



FAITS en CANADA



Les Faux-Cols et Chemises ARROW

sont les meilleurs qui puissent être manufacturés ce sont les produits de la fabrique de Saint-Jean, (P. Q.) Ce sont aussi les plus corrects comme modèles et ajustement et il n'en existe pas de plus durables.

Catalogue des modèles envoyé sur demande.

Cluett, Peabody & Co., Inc. Fabricants, Montreal

PRIX COURANTS

Dans la liste qui suit sont comprises uniquement les marques spéciales de marchandises dont les maisons, indiquées en caractères noirs, ont l'agence ou la représentation directe au Canada ou que ces maisons manufacturent elles-mêmes. Les prix indiqués le sont d'après les derniers renseignements fournis par les agents, représentants ou manufacturiers eux-mêmes

WALTER BAKER & CO., LTD.

Chocolat Premium, pains de ½ liv. et de ¼ liv., boîte de 12 liv., par liv. 0.37

Breakfast Cocoa, boîtes de 1.5, ¼, ½, 1 et 5 liv. 0.41

Chocolat sucré, Caracas, ¼ et ½ de liv. boîtes de 6 liv. 0.31
Caracas Tablets Cartons de 5c, 40 cartons par boîte, la bte. 1.25
Caracas Tablets, cartons 5c, 20 cartons par boîte, la bte. 0.65
Caracas Assor. tis. 33 paq. par boîte, la boîte 1.10



REGISTERED TRADE-MARK

Chocolat sucré "Diamond", pain de 1-6 de liv., boîtes de 6 liv. la liv. 0.24

Chocolat sucré Cinquième, pains de 1.5 de liv., boîtes de 6 liv., la livre 0.23

Cacao Falcon (pour soda chaud et froid) boîtes de 1, 4 et 10 liv., la livre. 0.26

Les prix ci-dessus sont F.O.B. Montréal.

BRODIE & HARVIE, LIMITED

Farines préparées de Brodie La doz. "XXX" (Etiquette rouge) ppts.

3 lbs. 2.95
Paquets de 6 livres 5.80
Superb. paquets de 3 livres . . 2.75
Paquets de 6 livres 5.40
Crescent, paquets de 3 livres . . 2.85
Paquets de 6 livres 5.60

Buckwheat, ppts. de 1½ liv. . . .
— — — 6 liv.
Avoine roulée Perfection, la douz. de paquets 3.40
Pancake, paquets de 1½ livre.

Les caisses content 12 paquets de 6 livres ou de 2 douzaines de 3 livres, à 20c chaque.

La pleine valeur est remboursée pour Caisses retournées complètes et en bon état seulement.

Pour les cartons contenant ¼ douz. de paquets de 6 livres, ou 1 douzaine de paquets de 3 livres, pas de frais. Condition: argent comptant.

L. CHAPUT, FILS & CIE, LTEE,

Montréal.

"PRIMUS"

Thé Noir Ceylan et Indien

Etiquette Rouge, paquets de 1 lb. c-s 30 lbs., la livre 0.45
— — — ½ lb.
c-s 30 liv., la livre 0.45
— — — ¼ lb.
c-s 30 livres, la livre. 0.46
Etiquette Argent pq. de 1 liv. c-s 30 livres, la livre 0.52

— — — ½ liv. c-s 30 livres, la livre 0.52
— — — ¼ liv. c-s 29 livres, la livre 0.53

"PRIMUS"

Thé Vert Naturel, non coloré.

Etiquette Rouge, paquets de 1 lb., c-s 30 livres, la livre 0.45
— — — ½ liv., c-s 30 livres, la livre 0.45
— — — ¼ liv., c-s 29¼ livres, la livre 0.46
Etiquette Argent, pq. de 1 liv., c-s 30 livres, la livre 0.52
— — — ½ liv., c-s 30 livres, la livre 0.52
— — — ¼ liv., c-s 29¼ livres, la livre 0.53

THE CANADA SAUCE AND VINEGAR CO.

Téléph. Adélaïde 3748.

519 rue King Ouest, Toronto.

LISTE DE PRIX No 12

SAUCE H.-G. (Qualité Supérieure)

15c la bouteille, . . . \$1.35 la douzaine
Dimension hôtel 20c, la bouteille, 1.75
En caisses de 4 douzaines.

SAUCE E.-P. (Epicurien)

20c la bouteille (carrée) \$1.80 la doz.
En caisses de 4 douzaines.

Assortiment de Chocolat Bonne Chance La plus grande valeur qui ait jamais été offerte en fait de Chocolat

Nous offrons un assortiment de chocolat qui vous coûtera, livré, \$24.00 et se vendra \$30.00, ce qui vous donnera un bénéfice de \$6.00. Et en employant notre plan de vente spécial que nous faisons connaître gratuitement, l'assortiment entier pourra être vendu en un espace de temps extraordinairement court.

Nombre de nos clients qui vendent ces articles nous disent qu'ils ont vendu un assortiment entier en une seule journée.

Notre but est de vous fournir des marchandises de confiance et de valeur si élevée que nous aurons, vous et nous, un grand nombre de renouvellements de ventes.

D'après notre plan les marchandises se vendent vite. L'assortiment comprend les articles suivants:

- Boîtes de fantaisie de 2 liv. Boîtes de fantaisie de 1 liv.—Cerise.
- Boîtes de fantaisie de 1 liv. Boîtes de fantaisie de ½ liv.—Cerise.
- Boîtes de fantaisie de ¼ liv.

Un bon assortiment de paquets de 10c., aussi Tablettes de Chocolat—300 paquets en tout.

Le plan de vente est organisé de telle façon que chaque client ne paye que 10c. qu'il s'agisse d'un grand ou d'un petit paquet.

Commandez un assortiment et jugez de la rapidité avec laquelle le bon chocolat peut être vendu. Envoyez aujourd'hui votre commande par la poste et les marchandises vous seront expédiées promptement.

THE MONTREAL BISCUIT COMPANY

FABRICANT DE

Biscuits et de Confiserie, **MONTREAL**

VINAIGRE TA-BELL (Table)

Préparé spécialement pour la table.
10c. la bouteille, . . . \$0.95 la douz.

En caisses de 4 douzaines.

Conditions: comptant, sans escompte.

Fret payé pour commandes de 10 caisses au moins pour n'importe quel endroit du Canada.

CHURCH & DWIGHT

Cow Brand Baking Soda.



En boîtes seulement.

Empaqueté comme suit:

Caisses de 96 paquets de 5c. \$3.20

Caisse de 60 paquets de 1 liv. 3.20
— 120 — ½ liv. 3.40
— 30 — 1 liv. 3.40
et 60 paq. mélangés, ½ liv. . . 3.30

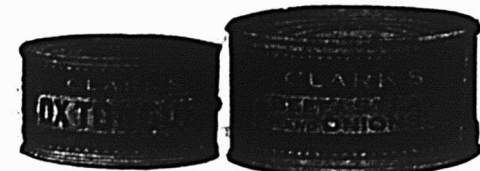
W. CLARK, LIMITED

Montréal.

Conserves

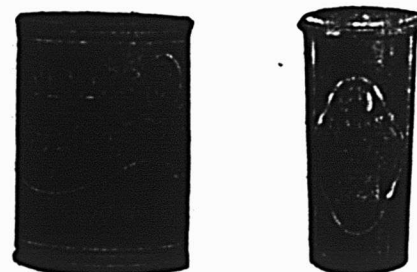
La douz

Corned Beef Compressé . . .	½s. 2.90
— — — — —	1s. 4.25
— — — — —	2s. 9.00
— — — — —	6s. 34.75
Corned Beef Compressé . . .	14s. 75.00
Roast — — — — —	½ 2.90
— — — — —	1s. 4.25
— — — — —	2s. 9.00
— — — — —	6s. 34.75
Boeuf bouilli	1s. 4.25
— — — — —	2s. 9.00
— — — — —	6s. 34.75
Veau en gelée	½s. 2.90
Veau en gelée	1s. 4.25
Fèves au lard, Sauce Chill, ét. petites rouges et dorées, caisse de 66 liv., 4 douz. à la caisse. la douzaine	0.95
do, 43 liv., 4 douz., la douz. . .	1.25
do, grosses boîtes, 42 liv., 2 douzaines.	la douz. 2.00
do, boîtes plates, 51 liv., 2 douzaines	la douz. 2.90



— à la Végétarienne, avec sauce tomates, boîtes de 42 liv. 2.00

— au lard grandeur 1¼	
Sauce Chill, la douzaine	1.85
— Tomates, la douzaine	1.85
Sans sauce la douzaine	1.60
Pieds de cochons sans os	1s. 3.50
— — — — —	2s. 8.00
Boeuf fumé en tranches, boîtes de fer-blanc	½s. 2.25
— — — — —	
de fer-blanc	1s. 3.25
— — — — — pots	
en verre	¼s.
Boeuf fumé en tranches, pots en verre	1s.
— — — — —	
en verre	½s.
Langue, Jambon et pâté de veau	¼s. 1.95
Jambon et pâté de veau	¼s. 1.95
Vielandes en pots épicées, boîtes en fer-blanc, boeuf, jambon, langue, veau, gibier	¼s. 0.65
— — — — —	
en fer-blanc, boeuf, jambon, langue, veau, gibier	¼s. 1.30
— — — — — de verre, pour jambon, langue	¼s.
Langues	¼s.
— — — — —	1s.
— de boeuf, boîtes en fer-blanc	½s. 3.75
— — — — —	1s. 7.00
— — — — —	1½s. 12.50
— — — — —	2s. 16.00



— en pots de verre	1s.
— de boeuf pots de verre	size 1¼
— — — — —	2s.
Viande hachée en "tins" cachetées hermétiquement	1q. 2.70
— — — — —	2s. 3.80
— — — — —	3s. 4.90
— — — — —	4s. 6.75
Viande hachée en "tins" cachetées hermétiquement	5s. 10.30
Viande hachée.	
En seaux, 25 livres	0.16
En cuves, 50 livres	0.16
Sous verre	2.25

KETCHUP AUX TOMATES

Bouteilles,
— 56 " 16 — 3.50

BEURRE DE PEANUT

Beurre de Peanut, 16 "—¼—2 1.22
— — — 24 "—½—2 1.70
— — — 17 "—1—1 2.25

Boîtes carrées
Seaux, 24 livres 0.24
— 10 — 0.25
— 5 — 0.37

Clark's Fluid Beef Cordial, bouteilles de 20 onces, 1 doz. par caisse. doz. 10.00

Fèves au lard, sauce tomate, étiquette bleue, caisse de 66 liv., 4 douz. à la caisse, la douzaine 0.95
do, 43 liv., 4 douz., la douz. 1.25

Clark Fluid Beef Cordial, bouteilles de 10 onces, 2 douz. par caisse la douz. 5.00

do, 42 liv., 2 douz., la douz. 2.00
do, boîtes plates, 51 liv., 2 douz. la douz. 2.90

do, grosses boîtes, 68 liv., 2 douz. la douz. 3.20

do, grosses boîtes, 96 liv., 1 douz. la douz. 10.25
do, grosses boîtes, 82 liv., ½ douz. la douz. 19.50

FEVES AU LARD

Etiquette rose, caisse de 66 liv., 4 douz., à la caisse, la douz. 0.85
do, 43 liv., 4 douz., à la caisse la douz. 1.15

do, 42 liv., 2 douz., à la caisse, la douz. 1.75
do, boîtes plates, 51 liv., 2 douz. la douz. 2.45

do, grosses boîtes, 68 liv., 2 douz. la douz. 2.75
do, grosses boîtes, 96 liv., 1 douz. la douz. 9.00

do, grosses boîtes, 82 liv., ½ douz. la douz. 16.00

Pork & Beans Tomato, 1¼ 1.85
Pork & Beans plain, 1¼ 1.60

Veau en gelée 2s. 9.00
Hachis de Corned Beef ½s. 2.00

— — — — — 1s. 2.50
— — — — — 2s. 4.50

Beefsteak et oignons ½s. 2.90
— — — — — 1s. 4.25
— — — — — 2s. 9.00

Saucisse de Cambridge 1s. 4.00

... 2s. 7.75
 Pieds de cochons sans os 1/2s. 2.00
 Prix sujets à changements sans avis.
 Commandes prises par les agents su-
 jettes à acceptation. (Produits du Ca-
 nada).

THE CANADA STARCH CO., LTD.

Manufacturier des Marques
 Edwardsburg.

Empoils de buanderie.	La liv.
Canada Laundry Starch (caisse de 40 liv.)	0.09 1/2
— White Gloss (caisse de 40 liv., paquets de 1 livre)	0.10
Empoils No. 1, Blanc ou Bleu, (casses de 48 liv.), boîtes en carton de 3 livres	0.10 1/2
Kegs no 1 d'Empoils Blanc no 1 (caisse de 100 livres)	0.10
Barils d'Empoils Blanc no 1, (200 livres)	0.10
Edwardsburg Silver Gloss, paquets chromo de 1 liv., (30 livres)	0.11
Empoils Silver Gloss (48 liv.), en bidons de 6 livres	0.12 1/2
— — (36 liv.)	0.12 1/2
boîtes à coulisses de 6 livres	0.12 1/2
Kegs Silver Gloss, gros cris. aux (100 livres)	0.10 1/2
Benson's Enamel (eau froide) (40 liv.), la caisse	3.50
Celluloid
Caisse contenant 45 boîtes en carton, par caisse	4.50
Empoils de cuisine.
W. T. Benson's & Co's. Celebrated Prepared Corn (40 liv.)	0.11
Canada Pure Corn Starch (40 livres)	0.10
Farine pomme de terre raffinée Casco, (20 liv.), paquets (Boîte de 20 liv., 1/4c en plus).	0.15

excepté pour la farine de pomme de terre).

Sirop de Blé-d'Inde. Marque Crown.
 Par caisse

Jarres parfaitement cachetées, 3 livres, 1 douz., en caisse	4.20
Boîtes de 2 liv., 2 doz., en caisse	4.60
Boîtes de 5 liv., 1 doz., en caisse	4.95
— 10 liv., 1/2 doz., en caisse	4.70
— de 20 liv., 1/4 doz., en caisse	4.65

(Les boîtes de 5, 10 et 20 livres ont une anse en fil de fer.)

Barils, environ 700 livres	0.06 1/2
Demi-Baril, environ 350 livres	0.06 1/2
Quart de baril, environ 175 liv.	0.07

Seaux en bois de 2 gals., 25 liv.

chaque	2.15
— — — 3 gals., 38 1/2 liv.	3.15
— — — 5 gals., 65 liv.	4.95

Sirop de Blé-d'Inde. Marque Lily White.

Par caisse

Boîtes de 2 liv., 2 doz., par caisse	5.10
— 5 liv., 1 doz., par caisse	5.45
— 10 liv., 1/2 doz., par caisse	5.20
— 20 liv., 1/4 doz., par caisse	5.15

(Les boîtes de 5, 10 et 20 livres ont une anse en fil de fer.)

Fret payé pour 5 caisses de sirop ou 250 livres, pour 10 boîtes d'empoils ou 10 boîtes assorties de sirop et d'empoils jusqu'à toute station de chemin de fer dans les provinces de Québec et d'Ontario à l'est ou au sud du Sault Sainte-Marie, Sudbury, North Bay et Mattawa et jusqu'à tous les ports des lacs pendant la saison de navigation.

Conditions, net 30 jours. Pas d'es compte pour paiement d'avance.

BORDEN MILK CO., LIMITED
MONTREAL

Liste des prix pour l'est de Fort William, (cette dernière ville comprise), dans les provinces d'Ontario, de Québec et Maritimes.



LAIT CONDENSE

La caisse

Marque Eagle, 48 boîtes	8.25
— Reindeer, 48 boîtes	7.95
— Silver, Cow, 48 boîtes	7.40
— "Gold Seal" et "Purity" 48 boîtes	7.25
Marque Mayflower, 48 boîtes	7.25
— "Challenge", "Clover", 48 boîtes	6.75



Lait Evaporé

Marques St-Charles, Jersey, Peerless, "Hotel", 24 boîtes	6.15
"Tall", 48 boîtes	6.25
"Family", 48 boîtes	5.50
"Small", 40 boîtes	2.60

CAFE CONDENSE

Marque Reindeer, "Grande", 24 boîtes	5.60
— — "Petite", 48 boîtes	5.80
— Regal, 24 boîtes	6.20
Cacao Marque Reindeer
24 grandes boîtes	5.50
— Marque Reindeer, petites boîtes	5.80

Conditions: net, 30 jours.
 Lots de 5 boîtes et plus, fret payé jusqu'à 50 cents par cent. Le surplus sera marqué sur la facture.

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED

Toronto, Ont.



AVIS.—1. Les prix cotés dans cette liste sont pour marchandises aux points de distribution de gros dans Ontario et Québec, excepté là où des listes spéciales de prix élevés sont en vigueur, et ils sont sujets à varier sans avis.

Levain en Tablettes "Royal"
 Caisse 36 paquets à 5c. ... la caisse \$1.40



Poudre à Pâte "Magic"
 Ne contient pas d'alun

La doz.	
6 doz. de 5c	\$0.65
4 doz. de 4 oz.	1.00
4 doz. de 6 oz.	1.45
4 doz. de 8 oz.	1.90
4 doz. de 12 oz.	2.40
2 doz. de 12 oz.	2.45
4 doz. de 1 lb.	2.85
2 doz. de 1 lb.	2.90
1 doz. de 2 1/2 lbs.	7.25
1/2 doz. de 5 lbs.	12.95
2 doz. de 6 oz. } à la cse	
1 doz. de 12 oz. }	
1 doz. de 16 oz. }	8.15

Vendue en canistre seulement.

Remise spéciale de 5% accordée sur les commandes de 5 caisses et plus de la Poudre à Pâte "Magic".



LESSIVE
PARFUMÉE DE
GILLETT

La cse

4 doz. à la caisse	4.85
3 caisses	4.75
5 caisses ou plus	4.70

Soda "Magic"

la Cse

No. 1 caisse 60 pqts. de 1 lb.	3.45
5 caisses	3.40
No. 5, caisse de 100 pqts de 10 oz.	3.85
5 caisses	3.75
Bicarbonate de Soude supérieur de "Gillett"
Caque de 100 lbs. par caque	3.80
Barils de 400 lbs. par baril	10.15

Crème de Tartre "Gillett"

1/4 lb. pqts. papier	La Doz.
(4 doz. à la caisse)	2.05
1/2 lb. ptes papier
(4 doz. à la caisse)	3.95
1/2 lb. Caisnes avec couvercle vissé.
(4 doz. à la caisse)	4.60

Par Caisse

2 doz. pqts 1/4 lb.	(Assortis \$15.45)
4 doz. pqts 1/4 b.
5 lb. canistres carrées (1/2 doz.)	La lb.
dans la caisse	0.69 1/2
10 lbs. caisses en bois	0.65
25 lbs. seaux en bois	0.64 1/2
100 lbs. en barillets (baril ou plus)	0.60 1/2
360 lbs. en barillets	0.59 1/2

HENRI JONAS & CIE

Montréal.

Pâtes Alimentaires "Bertrand"

La lb.

Macaroni "Bertrand"	manquant
Vermicelle
Spaghetti
Alphabets
Nouilles
Coquilles
Petites Pâtes

Extraits Culinaires "Jonas"

La doz.

1 oz. Plates Triple Concentré	0.88
2 oz. — — —	1.67
3 oz. Carrées — — —	2.00
4 oz. — — —	2.50
4 oz. — — —	6.50
16 oz. — — —	12.67
2 oz. Rondes Quintessences	2.09
2 1/2 oz. — — —	2.34
5 oz. — — —	4.00
8 oz. — — —	7.00
8 oz. Carrées Quintessences	7.00
4 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri	4.00
8 oz. Carrées Quintessences, bouchons émeri	7.92
2 oz. Anchor Concentré	1.65
4 oz. — — —	1.63
8 oz. — — —	3.17
16 oz. — — —	6.34
2 oz. Golden Star "Double Force"	0.84
4 oz. — — —	1.50
8 oz. — — —	2.84
16 oz. — — —	5.00
2 oz. Plates Soluble	0.84
4 oz. — — —	1.54

HEINZ 57 VARIÉTÉS

HEINZ 57 VARIÉTÉS

Quand vous vendez les
57 Variétés
 de
PRODUITS ALIMENTAIRES PURS
 de
HEINZ

Vous donnez à vos clients des marchandises faites au Canada avec des Produits Canadiens par des Employés Canadiens.

H. J. HEINZ COMPANY
 Usine Canadienne: Leamington(Ontario)
 Entrepôts: Toronto et Montréal
 Fournisseur du gouvernement de Sa Majesté

HEINZ 57 VARIÉTÉS

HEINZ 57 VARIÉTÉS



The World's Best

(LE MEILLEUR AU MONDE)

De tous les aliments purs faits ou vendus en Canada, il n'en existe aucun qui occupe dans l'estime de l'Épicier une meilleure place que le

Windsor Table Salt

FAIT EN CANADA

(Sel de Table Windsor)

Il a été durant des années le modèle de la pureté et il a toujours conservé sa réputation bien méritée de "Sel Canadien sans défaut."

THE CANADIAN SALT CO., LIMITED

Au point de vue des Epiciers—

Est-il profitable d'emmagasiner certains articles et d'en pousser la vente?

Les points importants à considérer sont:

- La **demande**—pour une chose dont le public a besoin.
- La **qualité**—qui fait revenir les clients.
- La **publicité**—constante toute l'année—fait vendre les marchandises rapidement.
- Une **politique de vente libérale**—qui est équitable dans toute circonstance.
- La **garantie de vente**—supprimant tout risque pour les commerçants.
- Le **bon bénéfice**—sur toute la ligne.

Toutes ces caractéristiques, et d'autres encores sont celles de

Grape-Nuts

Marchandise principale comme le sucre et la farine—"There's a Reason"
(Il y a une raison)

Canadian Postum Cereal Co. Limited, Windsor (Ont.), Can.

Les Soupes de CLARK



Très concentrées. Absolument pures et préparées avec des ingrédients de la meilleure qualité.

Leur qualité est superbe, leur prix de vente est populaire et votre marge de bénéfices est bonne.

Soyez sur les rangs. La saison est arrivée.

FAITES EN CANADA

Le beurre de crèmerie est CHER. Le beurre de Peanut est plus nutritif et MEILLEUR MARCHE et sa consommation augmente rapidement.

Ne négligez pas une ligne profitable et rappelez-vous que ce que vous pouvez acheter de mieux est le

Beurre de Peanut de CLARK

W. Clark Ltd., Montréal

Arthur Brodeur

MANUFACTURIER

D'EAUX GAZEUSES

Spécialités:

IRON BREW	CIDRE CHAMPAGNE
GINGER ALE	CIDRE DE POMME
CREAM SODA	EAU MINÉRALE
LEMON SOUR	FRAISE
CHERRY CREAM	ORANGE
CHAMPAGNE KOLA	SIPHON, ETC.

4 rue Harbour, TELEPHONE LASALLE 256

SAUCISSE DIONNE

Tél. Lasalle 92



Faite Exclusivement de

PORC FRAIS

La Meilleure Saucisse au Monde

Tenez-la en stock et ayez des clients satisfaits

DIONNE'S SAUSAGES
287 RUE ADAM, MAISONNEUVE

Les clients satisfaits sont

le meilleur actif d'un

commerce d'épicerie

Les préparations de

Cacao et de Chocolat de BAKER



sont dignes de confiance; tous jours d'une qualité uniformément supérieure, de vente facile, constamment en demande, ce sont les modèles des articles de leur genre.

Ils Donnent Toujours

Satisfaction

Registered Trade Mark

Faits en Canada par

Walter Baker & Co. Limited

Maison Fondée en 1780
MONTREAL (P.Q.) 'DORCHESTER (MASS)

UN BON VENDEUR

La Farine Préparée de Brodie

Voyez le Coupon des Epiciers dans chaque Carton.

Brodie & Harvie, Limited,
Tél. Main 436. MONTREAL

Service régulier et glace pure

THE CITY ICE CO. LIMITED

Bureau principal:

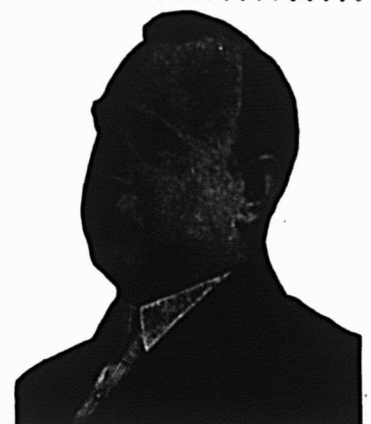
299 ST-JACQUES

Téléphone Main 8605
8606
8607

SIROP DE GOUDRON ET D'HUILE DE FOIE DE MORUE DE Mathieu CASSE LA TOUX



Gros flacons.—En vente partout.
CIE. J. L. MATHIEU, Prop., SHERBROOKE P. Q.
Fabricant aussi les Poudres Nervines de Mathieu, le meilleur remède contre les maux de tête, la Névralgie et les Rhumes Fiévreux.



W. H. ESCOTT CO., LIMITED

COURTIERS EN EPICERIES EN GROS

AGENTS de MANUFACTURES ET MARCHANDS A COMMISSION

FONDEE EN 1907

Représentants de
ACADIA SUGAR REFINING CO.,
WAGSTAFFE LIMITED,
THOS. J. LIPTON,
VAN CAMP PRODUCTS CO. ET AUTRES.

WINNIPEG — REGINA — SAS-KATOON — CALGARY — EDMONTON

Etes-vous représentés convenablement et d'une façon satisfaisante dans

L'OUEST DU CANADA?

Dans la négative veuillez nous envoyer un mot. Permettez-nous de vous causer de cette affaire.

Bureau Principal:
181-183 avenue Bannatyne,
WINNIPEG.

8 oz. — —	2.84
16 oz. — —	5.00
1 oz. London	0.55
2 oz. — — — — —	0.84
Extraits à la livre de \$1.10 à 4.00	
— au gallon de \$7.00 à 25.00	
grandeur, 4 oz., par doz.	1.45
Canistres, 25c. Boîtes 3 doz.,	
grandeur, 8 oz., par doz.	2.35

Mêmes prix pour les extraits de tous fruits.

Vernis à chaussures La douz.

Marque Froment, 1 doz. à la caisse	0.75
Marque Jonas, 1 doz., à la caisse	0.75
Vernis militaire à l'épreuve de l'eau	2.00

Moutarde Française "Jonas" La gr.

Pony 2 doz. à la caisse	10.00
Small 2 — —	9.00
Medium 2 — —	12.00
Large 2 — —	manquant
Tumblers 2 — —	10.80
Mugs 2 — —	manquant
Nugget 2 — —	"
Athenian 2 — —	"
Gold Band Tu 2 — —	13.80
No. 64 Jars 1 — —	19.80
No. 65 — 1 — —	22.80
No. 66 — 1 — —	25.80
No. 67 — 1 — —	manquant
No. 68 — 1 — —	"
No. 69 — 1 — —	"
Molasses Jugs 1 — —	00.00
Jarres ¼ gal. 1 — —	00.00
Jarres, ½ gal. 1 — —	00.00

Poudre Limonade "Messina" Jonas

Petites boîtes, 3 doz. par caisse, à	212.00 la grosse.
grandes boîtes, 3 douzaines par caisse,	à \$28.00 la grosse.

Sauce Worcestershire

"Perfection", ½ pt. à \$12.00 la grosse,	3 douzaines par caisse
--	------------------------

AGENCES



AGENCES
LAPORTE MAR.
TIN LIMITEE

Eau de Vichy

Admirable crown . . . 50 Btles.	8.00 c-s
Neptune 50 Btles.	9.00 9.50 c-s

Limonade de Vichy

La Savoureuse 50 Btles	12.00 c-s
100½ Btles	14.00 c-s

Eau Minérale Naturelle

Ginger Ale et Soda Importés

Ginger Ale Trayder's—	
c-s 6 doz., chop. 1.35 doz. (liège	
ou couronne)	
— 6 doz., ¼ btl. doz.	1.25

Club Soda Trayder's—

— doz., Splits, ¼ btles — doz.	1.20
— 6 doz., chop. doz.	1.30

Extrait de Malt.

Miller de Milwaukee, cs 2 doz.	4.25 c-s
— — — — — Brl. 8 doz.	16.20 Brl

Lager Beer

Millar's High Life, Baril 10	
doz.	15.00 Brl

Bière Anglaise de Bass	d-4
Johnson & Co. c-s 4 doz. Btles	3.7
— — — — — c-s 4 doz. ½ Btles	2.24
— — — — — c-s 10 doz., ¼ Btles	1.54

Thé du Japon

Marque Victoria, c-s 90 lbs.	30 lb
--------------------------------------	-------

Thés Noirs

Marque Victoria, tins de 30 & 50 lbs	52
Marque Princess, tins de 30 & 50 lbs	50



Fait en Canada

Caisse assortie, contenant 4 doz.	3.60
Citron — 2 — —	1.80
Orange — 2 — —	1.80
Framboise — 2 — —	1.80
Fraise — 2 — —	1.80
Chocolat — 2 — —	1.80
Pêche — 2 — —	1.80
Cerise — 2 — —	1.80
Vanille — 2 — —	1.80
Poids, caisse de 4 doz., 15 liv., caisse	
de 2 doz., 8 liv.	
Tarif de fret, 2e classe.	



Fait en Canada

Caisse assortie, contenant 2 doz.	2.50
Chocolat, — — —	2.50
Vanille, — — —	2.50
Fraise — — —	2.50
Citron — — —	2.50
Sans essence — — —	2.50
Poids par caisse, 11 liv. Tarif de fret	
2e classe.	

THE J. H. CATELLI CO., LIMITED

201 rue Bellechasse, Montréal

Téléph. St. Louis 8761

Macaroni au lait de

Catelli

Le meilleur produit de la fabrique

Macaroni	} Par caisse contenant chacune 30 paquets \$2.40
Vermicelle	
Spaghetti	
"Ready Cut"	
Alphabets	
Etoiles	
Animaux	
Noodles	

La marque ci-dessus est mise en paquets seulement et est l'objet d'une publicité dans les journaux quotidiens, les magazines et par les affiches.

MARQUE SPINELLI

Macaroni, Vermicelle, Spaghetti	
30 paquets à la caisse	2.25
en boîtes non empaquetées, 30	
livres par caisse	2.25
En boîtes, non empaquetées, 10	
livres par caisse	0.80
En boîtes non empaquetées, 5	
livres par caisse	0.43

MARQUE HIRONDELLE

Macaroni	} Par caisse contenant chacune 30 paquets \$2.40
Vermicelle	
Spaghetti	
"Ready Cut"	
Alphabets	
Etoiles	
Animaux	
Noodles	

Non empaquetés

Le même assortiment que ci-dessus en boîtes de 30 livres (sans emballage) \$2.40 la caisse.

Conditions. Net à 30 jours.

Transport payé pour tous les points du Canada.

Poids minimum pour un envoi: 300 livres net.

WM. H. DUNN
Montréal.

Edwards Soups.

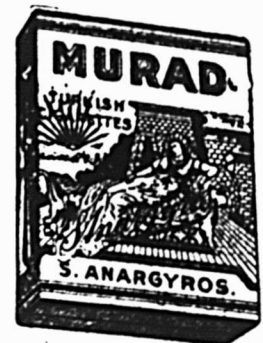
(Potages Granulés. Préparés en Irlande). Variétés: Brun — Aux Tomates — Blanc ou assorti.

Paquets, 6s. Boîtes 3 doz. chaque (assorties) par doz. 0.45

Canistres, 15s. Boîtes 3 doz.,
IMPERIAL TOBACCO COMPANY
OF CANADA, Limited

CIGARETTES Le 1,000

Bouquet, 7s, boîte 350, par bte.	6.22
Calabash	11.50
Columbia, petites cigares.	12.50
Dardanelles "Turques" bouts	
unis	18.00
Dardanelles "Turques", bouts	
en liège ou en argent.	18.00
Derby's, bte de 600 par bte	\$4.30 7.15
Fatima 20s	10.75
Guinea Gold	8.50
Gloria 7s.	6.22
Gold Crest 20s	6.50
Hasan "Turques", bouts en liège	8.80
Mecca "Egyptiennes", bouts unis	8.80
Mogul "Egyptiennes", bouts unis	
ou en liège	12.75
Murad "Turq" bouts unis	12.75



New Light, Petites cigares	8.80
Old Chum, bouts unis	8.50
Old Gold, 6s. bte de 600, la bte	
	\$4.10 6.83
Phil Mall, format ordinaire.	19.50
Phil Mall, format royal	20.00
Players Navy Cut	8.70



Richmond Straight Cut, bte de	
10	11.50

LES TRIBUNAUX

JUGEMENTS EN COUR SUPERIEURE. — PROVINCE DE QUEBEC

J.-N. Perrault v. Adrien Séguin, Montréal, \$2,092.
 Alph. Gagné v. Arthur Trudeau, Montréal, \$337.
 Léon Prévost v. Marguerite Pierronne, Mme Emile Ranatt et M. Pierronne & Co, Montréal, \$375.
 J.-A. Chevrier v. Eusèbe Lecavaller, Montréal, \$239.
 S. Talbot v. J.-T. Béthune, Montréal, \$1,293.
 Thomas Cutler v. A. Klein, Montréal, \$50.
 R. Destroismalson v. Mastal Guilmont, Jos. L'Heureux, Théo. Massé, Thomas Brault, Henry Olivier et J.-A. Besner, Montréal, \$2,116.
 Stratheona Fire Ins. Co. v. Cyrille Cantin, Montréal, \$217.
 Harry Knight v. J. Lambert, Montréal, \$100.
 G. Ducharme v. J.-B.-A. Bouchard, Saint-Rémi, et Queen Perfume Co., Montréal, \$250.
 A. Sainte-Marie v. Comptoir Immobilier Franco-Canadien, Montréal, \$460.
 G. Dallaire v. J.-B.-A. Wilson, Montréal, \$163.
 Maison Gagnon v. Nap. Boucher, Montréal, \$105.
 Industrial and Educational Press Ltd v. A.-E. Southall et Imperial Year Book, \$171.
 Bruno Grondin v. Frandk-C. Greenleaf, Montréal, \$380.
 Diana Aubin v. Daniel McAnulty Co., Montréal, \$1,372.
 B. Robinson v. Cie Briques et Sables Laurentides, Montréal, \$135.
 Léoni Joubert v. René Fortin, Montréal, \$213.
 Western Ban. Flour Mills Co., Ltd. v. O. Lafortune, Montréal, \$467.
 Crédit Montréalais Ltd v. J.-R. Duckett, W.-A. Cotton, P.-A. Dubord et O. Brouillard, Montréal, \$2,003.
 J.-B. Chartrand v. A. de la Durantaye, Montréal, \$1,525.
 C.-W. MacLean v. Sam.-E. Lichtenhein, Montréal, \$98.
 S. Vallée v. Zéphirin Pesant, Montréal
 Jos. Tremblay v. M. T. Co., Montréal, \$700.
 Alf. Richard v. Marie Trottier et Mme Sam. Désy, Montréal, \$250.
 Z. Pesant v. M. Jacques et A. Archambault, \$152.
 Moris Aronson v. Peter Lyall & Sons Cons., Co., Ltd, Montréal, \$830.
 W. Bélieu v. Albert Chatigny, Montréal, \$131.
 Robert Sharp v. H.-R. Lyons, Montréal, \$143.
 Daily Mail Co. v. J.-G. Leclerc, Lachine, John-Wm. Riddell, Montréal-Ouest, et Suburban News Agency, Montréal, \$277.
 Jérémie Dulude v. M.T.Co., Montréal, \$230.
 Patenaude Carignan Ltd v. J.-L. Léonard Saint-Jean et Epicerie Saint-Jean, Montréal, \$149.
 L. Trudel a. W.-J. Flanders, Montréal, \$125.

Patenaude Carignan Ltd v. I. Jacobson, Montréal, \$154.
 A. Barbeau v. Emma Barbeau, Montréal, 1re classe.
 O. Germain v. Wm. Ziff, Montréal, \$195.
 Emma Jaune McCarthy v. John-R. Gwin, Montréal, \$335.
 R. Goutille v. Dom. Bridge Co., Ltd, Montréal, \$251.
 A. Dallebout v. Dom. Coper Products Co., Ltd., Montréal, \$269.
 Geo. Sherman v. M.-R. Gulstl, Montréal, \$21.
 J.-E. Molson v. Enfants Mineurs de Dansereau, Montréal, \$3,703.
 Jos. Delorme v. Malvina Lapointe, Montréal, \$118.
 Oliva Côté v. Dom. Bridge Co., Ltd, Montréal, \$1,289.
 E. Cousineau v. D. Legault, Montréal, 1re classe.
 J.-W. Charette v. R.-T. Beaudoin, Montréal, \$15,450.
 Audet et Charbonneau v. J.-D. Plamondon, Montréal, \$335.
 J.-A. Langelier v. T.-A. Primeau, Montréal, \$325.
 Martineau et Jodoin v. Julien Therrien et Montreal Quarry and Concrete Supply Co., Montréal, \$304.
 John Mack v. Wanen-S. Dresser et Herbert Simpson, Montréal, 1re classe.
 Thos.-E. Guines v. Hugh-H. Mount, Saint-Lambert, \$279.
 O. DeSerres v. J.-C. Lemaire, Drummondville, \$115.
 N. Daoust v. Ovide Dudemaine, Montréal, \$132.
 Théo. Saint-Germain v. Julien Therrien, Montréal, \$100.
 Eug. Marchand v. W.-J. Cleland, Ormstown, \$251.
 Geo.-M.-Arthur, Adams Service v. Montreal Daily Mail Co., Montréal, \$798.
 Swift Canadian Co. Ltd v. C. Gauthier, Montréal, \$188.
 Clara Lemay v. Hormidas Laverdure, Dragon, 1re classe.
 Abrie-Freil v. Jos. Gauthier, Montréal, \$220.
 Geo.-H. Randall v. G.-H. Randall Co., Ltd, Montréal, \$275.
 E. Gohier, Sr. v. E.-A. Pigeon, Montréal, \$171.
 John Taylor v. City Estates, Ltd, Montréal, \$13,861.
 J.-O. Lacroix v. Jos. Ledoux, MacLaren P.Q., \$350.
 Wm.-J. Stan v. Jos. Showers, Montréal, \$153.
 Norbert Laporte v. Ovila Langlois, Montréal, \$200.
 Club Champêtre Canadien, Ltd v. Jos. Bluteau, Montréal, \$100.
 Elliott & Co. v. F.-M. Hartman, Montréal, \$505.
 Légaré Auto Ltd v. Chs.-L. Couture, Montréal, \$371.
 P.-A. Lefebvre v. Fred.-L. Jones, Montréal, \$109.
 Julien Therrien v. Ferdinand Charbonneau, Montréal, \$295.
 Aldéric Cousineau v. Nap. Germain, Montréal, \$409.
 A. McDougall & Co., Ltd v. A.-H. Beaumont, Maisonneuve, \$121.

M.-H. Vineman v. W. Rosenberg, Montréal, \$2,500.
 W. Bessette v. D.-M. DeLaval, Maisonneuve, \$224.
 Isidore Popliger v. J.-P. Whelan et Jos. Whelan, Montréal, \$121.
 Banque Union v. Geo.-L. West, Longueuil, E.-E. Cox, Standard Press, et Hal. MacDonald Brown, Montréal, \$131.
 A.-A. Dufault v. N. Deladurantaye, Québec, Jos. Deladurantaye, Normandin, et Aimé Deladurantaye, Montréal, \$1,067.
 Hudon, Hébert Co, Ltd v. Succession Félix Boucher, Saint-Jean, \$329.
 J.-S. Mitchell & Co. v. Can. Siegart Bearn Co., Ltd, Montréal, \$804.
 E.-H. Walsh Co., Ltd v. Sam. Jacobs et Perfection Mfg. Co., Montréal, \$322.
 Elliott & Co. v. John-P. Flynn, Montréal, \$218.

ACTIONS EN COUR SUPERIEURE. — PROVINCE DE QUEBEC

Commission des Ecoles Catholiques v. Jos.-G. Héroux, \$114.
 Commission des Ecoles Catholiques v. Mlle A. Morin, \$1.
 Commission des Ecoles Catholiques v. Isaac Abraham, \$1.
 Commission des Ecoles Catholiques v. M. Lacey, \$8.
 Thomas Normandin v. Antonio Leblanc, \$622.
 Pierre Brabant v. M.T.Co., \$209.
 H. Desrosiers v. Gifford Warehouse Co., \$616.
 Albini Gadbois v. Steel Co. of Canada, Ltd, 1re classe.
 Aldéric Cousineau v. Nap. Germain, \$402.
 J.-M. Kennedy v. Rober Dodd, \$100.
 R.-W. McLachlan v. M.-R. Tunnel & Terminal, \$3,500.
 A.-C. Bannerman v. Jos.-Anamie Vaillant es-qual, \$8,425.
 P. Zeppelin v. Peck Rolling Mills, Ltd, \$1,872.
 A.-J. Alexander, Ltd v. A. Thomson, \$128.
 Copel Berger v. Widow Lazanis Tarasky, 1re classe.
 Fabien Grenier est-qual v. John O'Connor, \$168.
 Leslie-C. Thompson v. Wm. Mason, \$100.
 W.-J. Large v. J.-B. Gratton, Ltd, \$810.
 Northeastern Novelty Co., Ltd v. Ville de Montréal, \$375.
 Commission des Ecoles Saint-Paul v. Arthur Soulard, \$12.
 Mme G. Lepage v. S. D'Ambrosio & J.-U. Meunier, \$2,373.
 Mme A. Renaud et al v. Mme J.-A. Bourdages et vir et Mme E. Sabourin et al, \$4,675.
 T. Lamarche et al v. Mme J.-A. Bourdages et vir et Mme E. Sabourin et vil et al, \$3,630.
 John Bourgoïn v. Mme J.-A. Bourdages et vir et Mme E. Sabourin et vir, et al, \$3,630.
 Hermas Gariépy v. F.-E. Simard, \$400.

IL SE PEUT QUE VOS CLIENTS DEMANDENT DES ALLUMETTES SANS SPECIFIER CELLES D'EDDY

Non pas par indifférence, mais parce qu'ils s'attendent, naturellement, à ce que vous n'ayez que ces dernières—**LES ALLUMETTES D'EDDY**—en magasin. Si vous êtes bien avisés vous verrez à ce qu'ils ne soient pas désappointés.

LES ALLUMETTES D'EDDY SONT EN GRANDE FAVEUR DEPUIS 1851 ET CETTE FAVEUR AUGMENTE TOUJOURS

La Saison des Petits Fruits Approche

et, avec elle, une forte demande pour le sucre. Vous pouvez contribuer au succès de vos clients dans la mise en conserve de leurs fruits de la saison en recommandant et en fournissant le

St-Lawrence Granulé

Le sucre de confiance.

Nous répondons de chaque livre.

J. Christin & Co. Inc. v. Ass. Bottlers Exchange & Protective Association, Ltd. \$2,240.
 Couvrette, Sauriol, Ltd v. Delphus-Richard Charron, \$300.
 Cie Ferronnerie Letang, Ltd v. Paul Thomas, \$144.
 Sherbrooke Cigar Ltd v. Russell House, Ltd, \$150.
 H. Koukogradopoulos v. Geo.-N. Lazanis et Denis Lazanis, \$1,807.
 Gordon Ironside Fares Co., Ltd v. Ulric Savard, \$215.
 J.-E. Fox v. M. T. Co., \$122.
 United Import Co. v. Frank Levasseur, \$532.
 McLaughlin Carriage Co., Ltd v. E. Dorval, \$806.
 J.-H. Carnegie v. Lyons Cut Rate Drug Store, Ltd, \$149.
 J.-E.-W. Lecous v. F.-W. Crossley, \$275.
 Aimé Handfield v. B.-B. Lusker et Max Uditsky, 2e classe.
 Céline Maillé v. Arsène Lamy, Ltd, \$225.
 Montreal Royal Sand Co., Ltd v. Jos. Girouard, \$2,519.
 Saint-Lawrence Boulevard Land Co. v. Jos. Girouard, \$3,127.
 Jos. Choquette v. Arthur Drouin et Abraham Abrahamson, \$672.
 Cie J.-A. Guilmette, Ltd v. Banque Hochelaga, \$1,950.
 Patenaude Carignan Ltd v. J.-A.-R. Beaudin, \$407.
 Frontenac Breweries Ltd v. Welland Hotel Co., Ltd, \$190.
 J. Freedman v. Seaman Kent Co., Ltd, \$105.
 Virginie Vallée et vir v. Ls. Silverman et Ephrem Silverman, 3e classe.

Gordon Ironside & Fares Co., Ltd v. L.-P. Gates, \$155.
 J.-P. Marion v. R.-W. Barclay et V.-N. Thériault, 1re classe.
 E. Vaudry v. Marie-Louise Angri-gnon et Mme Ferd. Lespérance, 2e classe.
 Abraham Halmanovitch v. A. Mercovitch, Luper Mercovitch et Max Abamovitch, \$191.
 John Ukralmetz v. Mount-Royal Tunnel and Terminal Co., Ltd, \$2,000.
 A.-R. Rutherford v. Seymour Peters, \$944.
 Mary-E. Arthur v. J.-B. Baillargeon, \$1,029.
 A. et E. Pierce & Co. v. British Canadian Fur & Trading Co., Ltd, \$250.
 M. Masson v. Bureau Gouverneurs Col. Chirurgie Dentaire, Province du Québec, 1re classe.
 Gaston Mallet v. Bureau Gouverneurs Col. Chirurgie Dentaire, Province du Québec, 1re classe.
 E. Lepage v. Arthur Couillard, 1re classe.
 Anthime Vincent v. Horace Fleury, \$100.
 Jos. Galland, et al v. Parfumerie Lelia Paris, Ltd, \$151.
 R.-N. Taylor v. Gordon Wilson et Warden Wilson, \$2,400.
 J. Eveleigh Co., Ltd v. Moses-H. Cohen, \$101.
 M.-M. Sperber v. Samuel Berliand et Sam. Weinstein, \$5,138.
 Montreal Abattoirs Ltd v. Jos. Bessner, \$100.
 Julien Schwob v. Wm. Bramley, \$103.
 Maurice Blais v. Maurice Bresloff, \$400.

G. Mareil v. J.-Ferd. Lemieux, \$131.
 Grasseille Chemical Co., Ltd v. Canadian Raw Products Development Co., Ltd, \$639.
 Albert Corbell v. Aliva Beaudin, \$118.
 Hubert Saint-Aubin v. Liesse Land Co., Ltd, \$6,623.
 Société d'Administration Générale v. Henri Brisebols, \$100.
 J.-E. Côté v. Chas. Honnan, et Mme Jos. Pelletier, \$1,080.
 Thos. Robertson Co., Ltd v. J.-A. Richard et Nap. Bergeron, \$269.
 Hodgson Sumner Co., Ltd v. Medrid Isaac et Mme M. Rubinovitch, \$252.
 E.-A. Ewert v. Wm.-M. Doull, \$213.
 Y. Bouillianne v. François Boulianne, \$276.
 Peter Aedstein v. Peter Dianse, \$70.
 International Harvester Co. of Canada, Ltd v. Albini Guénard, \$267.
 V. Morris et al v. Jacob Solin, Mendel Seidman et Samuel Sternklar, \$171.
 T.-D. Lavigne v. S.-A. Pyke, \$450.
 Nicola Ventura v. Henri Brouillet, \$130.
 Aimé Boucher v. Succession Jos. Godbout, Jr., \$802.
 Mme M. Turcot et al v. Adalmer Turcot et Aldéas Turcot, 2e classe.
 J. Brière v. R. D'Odét D'Orsonnens, \$366.
 J.-R. Genin v. Eliz.-J. Desmarais, \$1,250.
 A.-A. Léoni v. Mme L.-G. Dulude, \$257.
 J.-F. Dubreuil v. Banque de Montréal, \$100.
 A. Cordasco et al v. Ville de Montréal, 2e classe.

La meilleure d'après toutes les épreuves, et la ligne de marchandises préférée de toutes les bonnes ménagères.

MAGIC BAKING POWDER
CONTAINS NO ALUM

GILLETTS CREAM TARTAR
Full Weight
GILLETTS GROUND
Guaranteed to be CHEMICALLY PURE
E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
TORONTO, ONT.

GILLETTS LYE
E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
TORONTO, ONT.

ROYAL YEAST CAKES
MAKES THE WHITEST LIGHTEST
QUICK PURE
E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
TORONTO, ONT.

E. W. GILLETT COMPANY LIMITED
WINNIPEG TORONTO, ONT. MONTREAL

BRUNSWICK
SARDINES IN OIL
PACKED BY
CONNORS BROS. Black's Harbor, N.B.

Etablissez votre rayon de la poissonnerie

Etablissez-le à l'aide d'une ligne d'aliments marins qui plaisent aux clients et donnent des bénéfices, la

MARQUE BRUNSWICK

Sous le seau de la Marque Brunswick rien d'autre n'est offert que ce qu'il y a de plus choisi parmi la pêche de la saison. La marque est une garantie absolument sûre de la qualité parfaite et de "renouvellements" certains de ventes.

Faites le choix de ce dont vous avez besoin dans la liste ci-dessous et vous verrez quels splendides articles pour la vente sont les Aliments Marins de la Marque Brunswick.

1/4 SARDINES A L'HUILE	1/4 SARDINES A LA MOUTARDE
FINNAN HADDIES (Boîtes ovales et rondes)	KIPPERED HERRING
HARENGS SAUCE TOMATE	CLAMS — SCALLOPS

CONNORS BROS. Limited, Black's Harbor (N.B.)

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Commerce, Finance, Industrie, Assurance, Etc.

EDITEURS

Compagnie de Publication des marchands détaillants
du Canada, Limitée,

Téléphone Est 1184 et Est 1185.

MONTREAL.

Bureau de Montréal: 80 rue Saint-Denis.

ABONNEMENT { Montréal et Banlieue . . \$2.50 ;
Canada et Etats-Unis . \$2.00 ; PAR AN.
Union Postale, frs . . 20.00 }

LE PRIX COURANT

Le Journal des Marchands détail-
lants

Circulation fusionnée

Liqueurs et Tabacs
Tissus et Nouveautés

Il n'est pas accepté d'abonnement pour moins d'une année.
A moins d'avis contraire par écrit, adressé directement à
nos bureaux, quinze jours au moins avant la date d'expiration
l'abonnement est continué de plein droit.

Toute année commencée est due en entier.

L'abonnement ne cesse pas tant que les arrérages ne sont
pas payés.

Tout chèque pour paiement d'abonnement doit être fait
payable au pair à Montréal.

Chèques, mandats, bons de Poste doivent être faits paya-
bles à l'ordre du Prix Courant.

Prière d'adresser les lettres, etc., simplement comme suit:

"LE PRIX COURANT", Montréal.

Fondé en 1887

LE PRIX COURANT, vendredi 13 juillet 1917

Vol. XXX No 28

L'ECLAIRAGE DES MAGASINS

Le commerçant moderne a vu, dans l'éclairage de son magasin, un puissant agent de vente. Il a calculé tout le profit qu'il pouvait espérer d'un éclairage artificiel lui permettant de mettre en valeur tous les objets de l'étalage, de faire valoir ceux qui sont en rayon et d'attirer à lui le passant.

La vie n'est pas ralentie à la tombée de la nuit. La circulation est aussi active — sinon plus — dans la soirée qu'en plein jour. Certains magasins, même, ont leurs heures de presse très avant dans la soirée. Les achats du soir obligent le commerçant à faire des efforts pour que l'intensité de son éclairage artificiel approche celle de la lumière solaire. Il faut même qu'on puisse ignorer l'heure à l'intérieur de son magasin.

Le problème une fois posé, il s'est agi de le résoudre.

Il faut éclairer le magasin, mais il faut savoir comment faire, afin de laisser aux marchandises en rayon toute leur force attractive, toute leur puissance publicitaire. Après l'avoir éclairé avec trop de parcimonie, il ne faut pas tomber dans l'excès inverse et, par un abus ou une mauvaise répartition de la lumière, gêner l'acheteur qu'on veut retenir ou guider.

Le magasin sombre ne retient pas l'acheteur qui a besoin de distinguer les marchandises sans effort. Le magasin à violents foyers éclairants est pénible à l'oeil, les rayons lumineux frappent l'oeil brutalement et le fatiguent.

En principe, dès la tombée de la nuit, l'intérieur du magasin doit être baigné de lumière. Et cependant, cet ensemble lumineux doit être doux à l'oeil et suffisant pour mettre en valeur tout ce qui doit être vu. Les zones d'ombre empêchent de distinguer les objets exposés ou risquent de les faire mal voir. Elles entraînent une difficulté de surveillance et facilitent le désordre.

Les foyers isolés violents éclairent maladroitement. Les gros globes lumineux effacent le visiteur, dénaturent la forme, la couleur des objets exposés sur les comptoirs ou dans les vitrines intérieures.

Un tel résultat, vite constaté, a amené une révolution

vers l'éclairage par petits foyers multiples, diffusant et régularisant la lumière, supprimant les zones d'ombre et répandant, sur tout l'ensemble du magasin, une clarté vive, douce au regard. Cet éclairage à foyers multiples peut être nu ou masqué. Nu, il est produit par des petites lampes, par des lustres, par des rampes. Masqué, il provient de plafonniers, de vasques artistiques dont une partie de la lumière tamisée descend en ondes moles, tandis qu'une autre partie, réfléchiée par la blancheur du plafond, se répand dans les salles. Ça et là, des lampes aux abat-jour gracieux et colorés peuvent mettre une note gaie dans les plus petits recoins, se déplacer, se replacer, suivant l'effet lumineux à obtenir. L'imagination, le goût, le choix heureux des nuances pour les abat-jour ou les vasques, permettent de donner, à la physionomie d'un magasin éclairé un aspect toujours attirant, souvent charmant et, parfois, luxueux.

Certains locaux commerciaux adoptent des lampes groupées dans une vasque d'opaline blanche dont les réflecteurs blancs donnent une clarté vive et douce. Ces lampes, bien que peu gracieuses à l'oeil, sont appréciées par leur sens utilitaire.

L'éclairage le plus parfait est celui que donnent des foyers invisibles. Des rampes dissimulées dans des corniches ou motifs décoratifs, envoient, sur un plafond poli et blanc, une lumière aussi vive que l'on veut, mais qui ne revient à l'oeil qu'après avoir été réfléchiée, atténuée, adoucie, égalisée. Ce système d'éclairage n'est pas aisément praticable pour les grands magasins, mais il trouve un heureux emploi dans les magasins de moyenne importance. Constatons, à regret, sa rareté.

L'éclairage du magasin est soumis à une règle inflexible, quoique méconnue. Pour l'intérieur, le commerçant pourra laisser libre cours à sa fantaisie et imposer à l'ensemble sa marque personnelle tout en respectant les règles ci-dessus. Il pourra, à son gré, placer lampes, ampoules, rampes lumineuses, lustres ou



Le Producteur de Ventes Avec Profits

TABAC NOIR A CHIQUER

Black Watch



plafonniers, en varier le nombre, l'aspect. Mais, pour l'éclairage de la devanture, il doit reconnaître, non seulement son utilité, mais aussi son danger.

Que les commerçants abandonnent à la ville le monopole d'éclairer la rue et qu'ils se résignent à laisser dans l'obscurité les marbres, les bronzes artistiques de la façade, s'ils ne veulent pas nuire à la visibilité de leur étalage.

Les masses lumineuses placées à l'extérieur éblouissent le passant et le mettent dans l'impossibilité de distinguer ce qui l'entoure. Il passe devant l'étalage sans le remarquer, à moins que le jet de lumière, rencontrant violemment ses yeux, ne lui soit pénible, douloureux et qu'il ne se hâte vers des zones moins brutalement lumineuses.

Faudra-t-il donc laisser obscure la devanture?

Oui, en tant qu'architecture. Non, en ce qui concerne la façade. L'éclairage des objets exposés est un puissant agent publicitaire, à condition qu'il soit un éclairage propre à l'étalage et qu'il n'éclaire ni le trottoir, ni la chaussée, ni les magasins voisins. L'étalage doit être éclairé de telle sorte qu'aucun rayon ou foyer lumineux n'entraîne le regard du passant ailleurs que vers les objets exposés.

Le meilleur éclairage d'étalage est donné par un ensemble dissimulé de lampes latérales, verticales ou par des lampes horizontales placées en haut et en bas, en bas, en bordure de la glace.

Suivant les objets en montre, on choisit la rampe inférieure ou la rampe supérieure: la rampe inférieure si les objets demandent à paraître allongés; la rampe supérieure s'ils ne craignent pas de sembler raccourcis.

Les rampes latérales sont indispensables dans tous les cas pour assurer aux objets exposés une répartition générale de la lumière.

La devanture restant sombre est comme le cadre d'une baie lumineuse; ce cadre d'ombre met en relief la partie étalage et valorise les objets exposés.

L'ensemble est clair, attirant.

Les objets placés à l'étalage gagneront à être éclairés en arrière, très légèrement et là, plus que jamais, à l'aide des foyers dissimulés.

Lorsque le fond de l'étalage s'orne de panneaux peints, un éclairage très léger de ces panneaux, à l'aide de rampes dissimulées, sera d'un très joli effet et donnera du relief aux objets exposés.

En résumé, les lois de l'éclairage du magasin peuvent se formuler ainsi:

A l'extérieur: aucun éclairage.

A l'intérieur: lumière très intense, également répartie, obtenu par foyers dissimulés, si possible.

Dans l'étalage: éclairage dissimulé, encadrant l'ensemble. Pour alléger et mettre en relief l'étalage, éclairer le panneau du fond.

L'ETAT DE LA CULTURE DANS LA PROVINCE DU QUEBEC

La végétation est fort en retard et les champs ont souffert de pluies excessives pendant le mois de juin, particulièrement dans les terrains bas et les sols lourds. Le foin promet d'être en grande abondance. Les pommes de terre ont bel aspect. Dans certaines régions il est tombé sept pouces de pluie en juin, et les emblavures en racines fourragères seront considérablement augmentées, comme conséquence de l'insuccès du grain.

LES MANUFACTURES DE CONSERVES DE POISSON, EN DIFFICULTE

Les industries de la conserve se plaignent depuis quelques années de l'augmentation injustifiable du nombre des manufactures de conserves. L'approvisionnement de poisson est juste suffisant pour rencontrer les besoins de quelques-unes des premières et des plus importantes manufactures et la naissance de nombreuses et petites compagnies qui entrent en compétition pour la fourniture de poisson force beaucoup d'usines à travailler à perte, de sorte que l'industrie de la conserve sur la côte du Pacifique est plutôt en mauvaise posture actuellement.

Une commission a été nommée pour remédier à cet état de choses, mais il se passera vraisemblablement bien du temps avant qu'un résultat soit obtenu.

La question des licences de pêche est aussi un point saillant du problème. Dans le passé, il a été d'usage d'accorder un certain nombre de permis de pêche et de les répartir à différentes manufactures de conserves; ainsi donc, il arrive qu'une manufacture a — disons 100 pêcheurs — qui ne peuvent pas vendre à d'autres. Cette pratique a eu pour effet de réduire la concurrence et de rendre les pêcheurs dépendants des manufactures.

Du fait de la rareté actuelle du saumon, on a fait un abus marqué du système de bonus, à l'encontre des intérêts de l'industrie de la conserve. Par exemple, un pêcheur peut obtenir un bonus de 2½ pour 100 s'il apporte tout son poisson à la même manufacture. Ce bonus représente une charge extra que les usines ont à payer pour assurer leur production, ce qui augmente le coût de cette production d'une façon injustifiable. Pour palier à ces difficultés, il a été suggéré de donner une somme fixe aux pêcheurs. Il est peu probable cependant que les pêcheurs acceptent ce compromis. De toutes façons, il est à espérer que la commission chargée d'apporter quelque amélioration à la situation présente, trouvera les moyens d'y appliquer les remèdes opportuns pour le plus grand intérêt de notre industrie de la conserve.

L'INDUSTRIE DE LA PECHE MANQUE DE SEL EN NOUVELLE-ECOSSE

Les pêcheurs de la Nouvelle-Ecosse sont menacés d'une disette de sel, ce qui aura pour résultat la perte de millions de dollars pour l'industrie de la pêche si rien n'est fait immédiatement pour y remédier.

Les marchands de poisson disent toute l'importance de l'industrie pêchière et les tarifs de fret prohibitifs que les importateurs privés auraient à payer pour du sel, et ils s'étonnent de la négligence du gouvernement d'Ottawa à l'égard de ce problème vital.

Un important exportateur de poisson séché et mariné rapporte que le coût élevé et le fret sur le gros sel nous conduisent aux portes de la famine de sel et que les importateurs n'ont pas commandé un seul chargement du Portugal ou des ports méditerranéens. La saison de pêche du hareng et de la morue commence à présent, et cette industrie ne peut s'opérer sans sel et d'après ce que l'on sait, il n'y a qu'un petit chargement de passage dans le port d'Halifax.

LA PROCHAINE SAISON DE CONSERVES

Les perspectives pour la saison prochaine de conserves sont bonnes, encore qu'il y ait à redouter quelque rareté de boîtes. Les experts prétendent que les prix des fruits et liqueurs en conserves seront généralement moins élevés que ceux de l'an passé quoique le refus des manufacturiers américains de conserves d'enregistrer de grosses commandes tende à faciliter le maintien des prix.

AUGMENTATION DES TARIFS DE TRANSPORT

La Commission des Chemins de fer a décidé, par un ordre émis mardi, d'augmenter le tarif du transport, excepté pour le sucre.

Voici cet ordre :

"Il est ordonné que l'ordre général de ce Conseil, No. 187, du 12 avril 1917, soit et est par les présentes, reseindé; et les taux mentionnés dans les tarifs C. R. C. Nos. 1 et 2, publiés par G.-C. Ransom, agent, sont en vigueur, exception faite pour le sucre à Port-Arthur, Fort William et Westfort.

Et il est dorénavant ordonné que le taux de transport par terre ou par eau sur le sucre à Port-Arthur, Fort William et Westfort pour le futur soit le même jusqu'à ce qu'un nouvel ordre du Conseil soit émis.

Voici le nouveau taux, basé sur un transport de 100 livres, pour Winnipeg :

Classe	Taux actuel		Nouveau taux
	100 liv.	100 liv.	
1.	\$1.35	\$1.41	6c
2.	1.15	1.18	3c
3.94	.97	3c
4.73	.76	3c
5.63	.65	2c

La raison de l'augmentation donnée par les compagnies est que les grands laes manquent de navires de fort tonnage, la plupart de ces derniers ayant été pris pour le service transatlantique.

L'EXCURSION DES COMMIS-ÉPICIERIS

Le grand pique-nique annuel de l'Union des Commis-Épicieris de Montréal, qui a eu lieu dimanche, à l'Île Gros-Bois, a été un très beau succès, à tous les points de vue. En dépit de la température peu favorable, tous les billets ont été vendus et les vapeurs "Impérial" et "Boucherville" pour chaque traversée, étaient littéralement bondés.

La plupart des officiers de l'union y assistaient avec leurs familles. On comptait aussi un très grand nombre d'invités venus de Montréal et de la banlieue.

Au nombre des bienfaiteurs de cette société prospère, cette année, il convient de mentionner, entre autres, Sir Lomer Gouin, sir Wilfrid Laurier, les commissaires Joseph Ainey et Eugène-W. Villeneuve, l'échevin Lamarre, M. L.-J. Tarte et M. Joseph Milord.

Dans l'après-midi, les excursionnistes prirent part à une longue série de courses et autres amusements

pour lesquels de superbes cadeaux sont offerts par l'union.

Voici la liste des gagnants des différents événements au programme :

Course de 200 verges, employés d'épicerie: 1, J.-R. Doutre; 2, J. Beauchamp; 3, D. Désormeaux.

200 verges, présidents des différents comités: 1, J.-C.-A. Coutu; 2, L.-A. Massé; 3, Arthur Massé; 4, Auguste Tessier.

Course 1/2 mille, pour amateurs: 1, J.-R. Doutre; 2, D. Désormeaux; 3, A. Lefebvre.

100 verges, pour dames: 1, Mme V. Brisebois; 2, Mme L. Coutu.

100 verges, garçons de 10 à 15 ans: 1, H. Désormeaux; 2, V. Lalonde; 3, E. Beauchamp.

100 verges, pour jeunes filles: 1, Mlle C. Verdun; 2, Mlle O. Gagnon; 3, Mlle E. Doherty.

200 verges, ouverte aux journalistes: 1, A. Lachance; 2, A. Casavant; 3, Albert Pigeon.

150 verges, commis-épicieris en gros: 1, E. Pelletier; 2, J.-R. Doutre; 3, L.-P. Brossard.

200 verges, course spéciale pour prix offerts par la Brasserie Frontenac: 1, E. Pelletier; 2, A. Surprenant; 3, J.-A. Doutre.

Prix spéciaux offerts pour le concours de danse: 1, M. et Mme E. Pelletier; 2, M. et Mme J.-N.-O. Ledoux; 3, M. et Mme F. Cournoyer; 4, M. J.-E. Groulx et Mme L.-A. Massé.

La grande partie de baseball qui a fourni une attraction toute spéciale, a été gagnée par le club du Sault-au-Récollet qui a défait celui des commis-épicieris.

La distribution des prix aura lieu le 25 courant.

IMPRESSIONS DE VOYAGE

A un récent dîner au Freeman, M. Thomas-W. Pelham, de Boston, fit un récit fort intéressant de son voyage de Boston à Pétrograd, via Vancouver, Shanghai et la Sibérie pour vendre 16 tonnes de rasoirs et lames Gillette et finalement revenir au pays après une randonnée de 29,000 milles en 3 mois.

M. Thomas-W. Pelham fut témoin des changements apportés à l'empire russe par la révolution et il est d'opinion que lorsque le gouvernement provisoire aura été remplacé par un gouvernement stable et organisé, la Russie formera la plus puissante république du monde.

Les Russes ont besoin d'hommes d'affaires américains et canadiens pour pousser leur développement économique. Ils n'ont pas de marchandises, mais ils ont beaucoup d'argent et d'immenses ressources naturelles. La Russie est incontestablement un pays d'avenir qui prendra un grand essor après la guerre. Pour ce qui est de cette dernière, M. Thomas-W. Pelham estime qu'elle sera encore longue, et qu'il faudra des ressources formidables d'hommes et d'argent pour la mener à bien.

La causerie du sympathique voyageur à laquelle présidait M. A.-A. Bittues, fut chaleureusement appréciée.



Tanglefoot



Le destructeur de mouches non vénéneux

Sans danger, Hygiénique, Sûr

**Attrape 50,000,000,000 de mouches
chaque année**

LES DEUX COTES DE LA QUESTION

D'un journal de l'Ontario de date récente, nous détachons le rapport significatif suivant :

"Les prix du beurre étaient en baisse ce matin, 35c étant le plus haut prix payé au marché des fermiers."

Les femmes se plaignaient de la réduction et étaient curieuses de savoir ce qui s'était passé la semaine d'avant capable de causer une telle baisse.

Une autre femme assurait que c'était le dernier samedi qu'elle offrait en vente du beurre sur le marché et que la semaine d'après elle l'enverrait à la crèmerie, considérant que cela lui rapporterait plus d'argent.

"Je vais envoyer mon lait à la manufacture de fromage de Reaboro", disait un fermier de South Ops, "pour un mois d'essai, car j'entends dire tellement de choses sur l'épreuve du fromage à Montréal et ensuite en Angleterre, que je n'aime guère la façon dont le gouvernement conduit l'industrie du fromage. Tout cela c'est pour frapper les fermiers".

Un peu plus loin, une femme à la mine rebondie soulevait un panier d'œufs qu'elle vendait à 30 cents la douzaine. "Je n'en vendrai plus à ce prix", disait-elle, "tant que j'aurai de l'eau pour les y plonger, car je les vendrai à 60 cents la douzaine, l'hiver prochain."

D'autre part, un journal de Chatham, Ont., écrivait à la même date: "Les gens de Chatham commencent à se demander si cela paye de faire ses achats sur le marché local".

Sur le marché, ce matin, le prix du beurre variait de 35 à 38 cents et les œufs à la douzaine, se vendaient aussi dans ces prix. En allant aux magasins de détail, les citoyens peuvent acheter le beurre à des prix variant de 30 à 35 cents et les œufs à 30 cents la douzaine.

"Les fermiers font constamment un gros profit sur les citoyens", déclarait un contribuable au susdit journal. "Les marchands locaux qui ont des loyers et des taxes à payer, peuvent vendre du beurre et des œufs, faire un profit raisonnable, et encore pratiquer des prix plus bas que ceux demandés par les fermiers pour ces commodités. Les fermiers ont-ils le droit de tondre le public de cette manière?"

Pour une fois l'infortuné intermédiaire a échappé à la condamnation et le public trompé a contribué à ce verdict.

Dans l'un des cas, ce sont les consommateurs qui essayent de voler le fermier, et dans l'autre, c'est le fermier qui tente de voler les gens. Tous deux vraisemblablement sont dans le faux, mais au moins cela nous ouvre les yeux sur la vérité.

NOUVELLE INDUSTRIE A SHAWINIGAN FALLS

La compagnie "Shawinigan Water and Power" vient de passer un important contrat avec la "Canadian Aloxite", une filiale de la compagnie "Carborundum", de Niagara Falls. La maison canadienne a commencé la construction d'une usine pour la fabrication du carborundum et d'autres produits similaires. Cette usine constituera une augmentation importante pour la ville de Shawinigan Falls; sa construction emploie déjà un grand nombre d'hommes, car elle sera très considérable. L'établissement d'une nouvelle industrie à Shawinigan, démontre, une fois de plus, le fait que cette ville est devenue le centre des industries électro-chimiques pour le Dominion du Canada. La forme motrice qui sera employée, quand l'usine sera terminée, sera de 20.000 chevaux-vapeur.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VALLEY-FIELD

A la dernière assemblée de la Chambre de Commerce, tenue à l'hôtel de ville de Valleyfield, il a été décidé de demander au maire et aux échevins de la cité de prendre les moyens et de faire les démarches nécessaires pour obtenir un meilleur taux d'assurances pour les propriétés et communes de Valleyfield; le système d'incendie de cette ville fonctionne admirablement bien, la brigade du feu est très bien entraînée et commandée par un chef habile et actif, le chef Lemieux; de plus, les différents quartiers de la ville sont séparés les uns des autres par des canaux qui protègent avantageusement les propriétés et par ces avantages, Valleyfield n'a jamais eu à subir de conflagration et en est complètement à l'abri. Pour ces raisons, la Chambre de Commerce veut faire un travail actif, de concert avec le conseil de ville pour obtenir un tarif plus avantageux.

L'ATTITUDE DES MARCHANDS DE GROS

L'Association Nationale des Marchands de Gros des Etats-Unis, représentant 1.200 membres du commerce d'épicerie en gros, a offert à M. Herbert Hoover, le chef de l'alimentation en Amérique, de mettre à sa disposition toute l'organisation de l'Association pour agir dans l'intérêt de sa campagne de conservation des aliments. Il est entendu aussi, que le président de cette Association, M. Théodore-F. Whitmarsh, sera vraisemblablement un des bras droits de M. Hoover et l'aidera dans son travail. Un autre conseil sera probablement adopté en la personne de M. Charles-H. Bentley, de Californie, représentant les intérêts des producteurs de conserve.

Comme on le voit, aux Etats-Unis, les marchands de gros ne négligent pas de faire leur part dans l'effort commun et il en serait de même au Canada, si le gouvernement et ses officiels ne partaient pas avec l'idée fixe que tous les détenteurs de produits alimentaires font des profits sans scrupule.

LA CIE DISSTON PUBLIE UN JOURNAL SPECIAL POUR SON ETABLISSEMENT

Henry Disston & Sons, Inc., de Philadelphie, ont commencé la publication d'un journal mensuel spécial pour les employés de leur compagnie et dont le premier numéro a paru le 2 courant. Le titre de cette feuille est "Disston Bits" et a un double sens, car "bits" est l'un des noms des dents d'une scie qui est l'un des produits de la compagnie et signifie on-dit ou nouvelles.

L'objet de cette publication est de stimuler et de concentrer l'amitié et la camaraderie parmi les employés et, en conséquence, on a jugé bon que toutes les illustrations et tous les articles qui y sont insérés soient l'oeuvre des employés.

Si l'on en juge par le premier numéro, tout indique qu'il y a assez de talent parmi les 3.600 employés de la compagnie pour faire un journal très intéressant.

"Disston Bits" est composé de huit pages de 9 x 12 et comprend plusieurs rubriques y compris les articles de fond, les sports, les mesures de prudence, etc.

"Disston Bits" n'entrera aucunement en conflit avec le "Disston Crucible", l'organe de la compagnie publié depuis plusieurs années, car les deux journaux sont publiés dans des buts tout à fait distincts.

LA QUESTION DE SURESTARIE

La Cour de Revision a rendu récemment un jugement de la plus haute importance concernant la manière dont le transporteur doit donner avis au destinataire de l'arrivée de ses marchandises pour avoir le droit de lui charger une indemnité de surestarie.

Voici l'affaire telle qu'elle a été rapportée par les journaux. W. Duquette avait actionné le Pacifique-Canadien en recouvrement d'un wagon de briques à lui expédié le 5 novembre 1913. A l'arrivée du wagon à la gare du Mile-End, des employés de la compagnie a-t-on allégué, avaient mis à la poste, à l'adresse du domicile de M. Duquette, un avis l'informant que le wagon de briques était arrivé. Le demandeur, a-t-on prétendu n'a jamais reçu cet avis mais il apprit le 17 novembre que des briques étaient arrivées et se présenta pour en prendre livraison. La compagnie refusa de les lui livrer, à moins qu'il ne payât une indemnité de surestarie de \$25. Le demandeur refusa et prit en Cour Supérieure une saisie-revendication, prétendant qu'il ne devait aucune indemnité de surestarie puisqu'il n'avait reçu aucun avis de l'arrivée des marchandises.

La Cour Supérieure se prononça dans ces termes: "Considérant qu'il est établi que la compagnie de chemin de fer était tenue de donner ou de faire tenir au destinataire avis de l'arrivée des marchandises à la gare; que, dans le cas actuel, il a été prouvé qu'un tel avis a été expédié par la poste au demandeur; et que cela constitue un avis suffisant, la Cour renvoie l'action de Duquette avec frais. Celui-ci fut donc condamné à payer \$25.00 d'indemnité au Pacifique, plus les frais de la cause.

C'est de ce jugement que Duquette en appela à la Cour de Revision où MM. les juges Fortin, Greenshields et Lamothe infirmèrent la décision de la Cour Supérieure et maintinrent la prétention du demandeur.

La question se posait en ces termes devant la Cour de Revision: Cette cause relève-t-elle de la section 6 du connaissement? La compagnie a-t-elle donné ou adressé un avis à Duquette au reçu de la marchandise?

Cette section est ainsi conue: "Les marchandises dont le destinataire n'a pas pris livraison dans les quarante-huit heures (sans compter les jours fériés) ou, si ce sont les marchandises en douane (bonded goods) dans les soixante-douze heures après qu'un avis écrit a été expédié ou donné, peuvent être gardées dans les wagons, gares, endroits de livraison ou entrepôts du transporteur, sujettes à des frais raisonnables d'entrepôt et sous la responsabilité du transporteur en tant qu'entrepouseur."

M. le juge Greenshields, qui a prononcé le jugement du tribunal, s'est exprimé ainsi: "Il paraît évident à la lecture de cette section que, quelle que soit la responsabilité encourue par le destinataire qui ne prend pas livraison de ses marchandises, cette responsabilité n'est encourue qu'après qu'un avis a été envoyé ou donné par le transporteur.

"Je dois dire que l'envoi ou la signification de cet avis est la condition expresse permettant au transporteur de se prévaloir de la section 6 de son contrat. S'il est exact que le droit du transporteur à exiger une indemnité de surestarie — et tel est le cas qui nous occupe — dépend de l'envoi ou de la signification d'un avis, il semble hors de doute que le devoir d'établir qu'un avis a été envoyé ou signifié incombe au trans-

porteur. On observera que cette section ne prescrit pas de quelle manière cet avis doit être expédié ou donné. Elle crée purement et simplement l'obligation d'envoyer ou de donner un avis. Dans ce cas, le transporteur a le choix d'envoyer ou de donner cet avis comme il l'entend. Un employé a reçu l'ordre de mettre à la poste un avis à l'adresse du destinataire. L'employé s'acquitta de sa tâche. Mais l'avis n'atteignit pas le destinataire. Par conséquent, l'avis ne fut assurément pas donné. Il a été envoyé du bureau du transporteur à la boîte aux lettres; mais rien n'établit ce que cet avis est devenu par la suite. Si, par la faute de l'administration des postes, il a été perdu ou égaré, le destinataire ne devrait pas être tenu responsable parce que le transporteur a choisi ce mode de transmission; pareillement, si un employé du transporteur avait reçu un ordre de délivrer l'avis et ne l'avait pas fait, le transporteur serait en faute, et non pas le destinataire.

"En vertu de la section 6, je dois dire que le transporteur a l'obligation de prouver que l'avis a atteint le destinataire, ou qu'il a touché son domicile ou son bureau. Et dans cette cause, le défendeur n'a pas rempli cette obligation."

Après quelques citations, M. le juge Greenshields concluait en ces termes: "En conséquence, je suis d'opinion que la signification de l'avis était la condition même du droit du défendeur à une indemnité de surestarie. Je suis d'opinion que la tâche de prouver non pas que l'avis a été mis à la poste, mais qu'il a été reçu, incombe à la compagnie défenderesse. Je suis d'opinion que la compagnie défenderesse doit prouver que l'avis a atteint un endroit occupé par le destinataire, ses employés ou domestiques. La compagnie défenderesse ne l'a pas prouvé."

Ce jugement, dont personne ne méconnaîtra l'importance, donne une interprétation nouvelle et nette quant à la manière dont une compagnie de transport doit donner avis de l'arrivée de marchandises afin de s'assurer le droit à une indemnité de surestarie de la part du destinataire qui ne prend pas livraison dans les délais convenus. La Cour de Revision vient donc de décréter qu'il ne suffit pas au transporteur de prouver qu'il a envoyé ou donné avis au destinataire, mais qu'il lui incombe d'établir que le destinataire a reçu cet avis.

HOTELS CELEBRES DECRITS DANS UNE BROCHURE QUI VIENT DE PARAITRE

Pour le confort des voyageurs, le Réseau du Grand-Tronc a construit dans l'Ouest du Canada deux magnifiques hôtels: le Fort Garry, à Winnipeg et le Macdonald, à Edmonton. Il a établi un nouveau plan modèle supérieur pour les hôtels du continent et ces hôtels ont déjà acquis une réputation internationale pour l'excellence de leur service. Ce sont certainement des établissements dignes du Château Laurier, d'Ottawa, si bien connu des gens de l'Est. Le Grand-Tronc vient de faire paraître une nouvelle brochure donnant la description de ces hôtels et des villes qu'ils desservent. Cette publication donne une splendide impression des superbes intérieurs du "Fort Garry" et du "Macdonald". On peut en obtenir un exemplaire gratuitement en s'adressant à M. O. Dafoe, 122 rue Saint-Jacques, Montréal.

LA CONCLUSION D'UN RAPPORT

M. W.-J. Hanna a rendu public avec une louable promptitude, son premier rapport comme contrôleur de l'alimentation pour le Canada. Ceux qui espéraient que des changements radicaux soient suggérés, seront sans aucun doute, fort désappointés. Le rapport traite de matières incontestablement importantes, mais les idées ne sont pas nouvelles. Le seul élément nouveau dans la question est l'autorité nouvelle qui en fait rapport. Ces idées auraient très bien pu être exprimées par l'un ou l'autre des ministres du cabinet depuis deux ans. Et cela démontre la négligence coupable de ceux qui auraient dû être assez prévoyants pour énoncer ces principes avant que l'approvisionnement alimentaire mondial n'en soit arrivé à une situation aussi tendue.

Il y a deux ans, un pareil rapport eût été d'une valeur incalculable pour rencontrer les difficultés de la situation; aujourd'hui, l'application des suggestions contenues dans le rapport de M. Hanna est d'une nécessité impérieuse.

Il est à espérer que sous la direction de ce rapport, les officiels cesseront de créer de l'agitation au sujet des prix élevés et porteront un peu plus d'attention à la question qui est la plus importante à l'heure actuelle: celle de la production. A présent, le point le plus conséquent n'est pas tant de considérer ce que coûtent les aliments, que de savoir comment on pourra se les procurer.

LE SAUMON CANADIEN

Comme les statistiques le démontrent c'est la Colombie-Anglaise qui tient la tête comme production pêchère. Cela est dû surtout au fait que cette province prépare le saumon en conserve. Pour donner une idée de l'importance de cette production, on a estimé à un million deux cent cinquante mille boîtes de 48 livres chacune la quantité qui s'est mise en conserve l'an dernier. Ce travail est fait par 86 usines ayant un capital collectif de \$3 000,000 et donnant de l'emploi à 12,000 personnes. La pêche au saumon dans la Colombie se fait au moyen de rets tendus à l'embouchure des rivières Fraser, Skeena, Naas et Rivière Inlet. Cette opération nécessite un personnel de 8 000 personnes. Une grande partie de ce poisson est exportée en Europe. Le saumon en conserve du Pacifique est plus que jamais en faveur sur les marchés étrangers. Pour la prochaine saison d'empaquetage quelques opérateurs se sont alarmés par l'avis officiel que l'Angleterre avait placé l'embargo sur ce poisson à 50 pour cent de l'importation totale. Après calcul on a constaté que 50 pour cent de la demande du marché anglais absorberait plus que toute notre production canadienne pour une saison normale.

PURIFICATION DE L'EAU DOMESTIQUE

Le traitement des matières d'égouts est nécessaire à la protection des eaux contre la contamination.

Le progrès accompli en matière de purification de l'eau est l'une des plus intéressantes pages de l'histoire du génie sanitaire en Amérique, depuis 25 ans; mais il reste encore beaucoup à faire, quant à la généralisation de son adoption, et de son application dans les endroits où, par suite de conditions locales, un traitement spécial s'impose. Il semble que la filtration de l'eau ait été quelque peu retardée, parce qu'on a voulu la

remplacer par l'application du chlore, lorsque certains inconvénients s'opposent à son adoption. Nul doute que le chlore assainit grandement l'eau domestique. Mais ce n'est pas un préventif absolu, et son importance, depuis que l'on a fait de nouvelles expériences pratiques, n'est plus ce qu'elle était il y a six ou huit ans.

En certains cas, le chlore purifie l'eau sans le secours de la filtration. Tout consiste à juger de la quantité exacte qu'il faut employer. Il est parfois très difficile de fixer cette quantité, lorsque cet ingrédient est le seul moyen de purification employé et que l'on veut obvier au goût et à l'odeur désagréables, d'une part, et à la destruction incomplète des microbes, de l'autre.

Avant de songer au traitement des matières d'égouts, il faut s'assurer que l'eau n'est pas fortement contaminée d'avance, et que toutes les matières d'égouts de nature à la rendre impure ont été traitées, afin que la filtration, pour usage domestique, ne soit pas rendue inefficace par l'engorgement des filtres.

Les méthodes adoptées sont basées sur le principe que tout procédé de filtration doit commencer d'abord par le traitement des matières d'égouts, avant qu'elles contaminent la source de l'approvisionnement d'eau.

SERVICE D'ETE DES TRAINS DU GRAND-TRONC

Horaire des trains à destination ou venant des villes importantes et des endroits populaires actuellement en vigueur:

Montréal-Portland et Côtes de l'Atlantique

Départ de Montréal, *8.00 a.m.; arrivée à Portland, *7.00 p.m. Départ de Montréal, *8.00 p.m.; arrivée à Portland, *7.30 a.m. Départ de Portland, *7.45 a.m.; arrivée à Montréal, *6.50 p.m. Départ de Portland, *7.30 p.m.; arrivée à Montréal, *7.25 a.m.

Wagon-salon et wagon-café dans les trains du jour et wagons-lits dans les trains de nuit.

Montréal-Sherbrooke

Départ de Montréal, *8.00 a.m.; arrivée à Sherbrooke, *11.37 a.m. Départ de Montréal, †4.16 p.m.; arrivée à Sherbrooke, †8.20 p.m. Départ de Montréal, *8.20 p.m.; arrivée à Sherbrooke, *12.05 a.m. Départ de Sherbrooke, *3.15 a.m.; arrivée à Montréal, *7.25 a.m. Départ de Sherbrooke, †8.04 a.m.; arrivée à Montréal, †11.59 a.m. Départ de Sherbrooke, *3.15 p.m.; arrivée à Montréal, *6.50 p.m.

Wagon-salon et wagon-café partant de Montréal à 8.00 a.m. et de Sherbrooke à 3.15 p.m. Wagon-salon partant de Montréal à 4.16 p.m. Wagon-lits partant de Sherbrooke à 3.15 a.m. (ouvert à 10.00 p.m.).

Montréal-Ottawa-Parc Algonquin

Départ de Montréal, *8.15 a.m.; arrivée à Ottawa, *11.45 a.m.; arrivée au Parc Algonquin, †6.05 p.m. Départ de Montréal, †4.00 p.m.; arrivée à Ottawa, †7.30 p.m. Départ de Montréal, *8.05 p.m.; arrivée à Ottawa (a), 11.05 p.m. Départ d'Ottawa, *8.00 a.m.; arrivée à Montréal, *12.00 (midi). Départ d'Ottawa, †3.30 p.m.; arrivée à Montréal, †6.30 p.m. Départ du Parc Algonquin †10.13 a.m. Départ d'Ottawa, *4.45 p.m.; arrivée à Montréal, *8.15 p.m.

Wagon-salon-buffet entre Montréal, Ottawa et le Parc Algonquin partant de Montréal à 8.15 a.m. et du Parc Algonquin à 10.13 a.m. Wagon-salon-buffet partant de Montréal à 4.00 p.m. et d'Ottawa à 8.30 a.m. Wagon-salon partant de Montréal à 8.05 p.m. et d'Ottawa à 3.30 p.m.

*Quotidiennement. †Tous les jours excepté le dimanche (a) Arrive à 11.35 p.m. le dimanche.

NOS INDUSTRIES FORESTIERES

Afin de mieux suivre les détails de l'utilisation de nos forêts, nous allons énumérer les objets que l'on peut produire dans la forêt même, sans installation dispendieuse, avec les outils ordinaires du bûcheron et de l'équarisseur de bois.

Produits obtenus sans industrialisation. — Il y a d'abord le bois de chauffage qui permet d'utiliser même une partie des déchets des autres exploitations. Sur les terres à bois de nos cultivateurs, il s'en coupe, chaque année, une quantité considérable; l'absence de renseignements précis ne nous permet pas de risquer ici une approximation basée d'après le nombre de feux dans les campagnes et les villages, en faisant naturellement un estimé distinct pour la consommation dans les villes, où l'on se sert de charbon, et nous trouvons ainsi que le chiffre total de cette coupe serait d'environ 2½ millions de cordes; à raison de \$3 la corde, cela donnerait une valeur de \$7,500,000. Le merisier, le hêtre et l'érable sont les principaux bois employés pour le chauffage des habitations, alors que l'on se sert plutôt de l'épinette et du pin pour la cuisson des aliments, la fabrication du pain, des briques, etc., mais tout ceci dépend principalement de l'approvisionnement local.

Billots ou grumes pour le sciage, etc. — Le deuxième groupe de ces produits embrasse tous les billots ou grumes destinés au sciage ou à subir d'autres transformations aux usines. Le nombre de ces grumes dépasse 30 millions par an et donne une cube d'environ 1.700 millions de pieds M.P. Environ le septième de ces bois est expédié soit au Nouveau-Brunswick, soit dans l'Ontario, pour y être travaillé; tandis que plus de 260 autres millions de pieds M.P. sont transformés dans nos propres usines en des produits autres que les sciages; c'est ce qui explique pourquoi le volume des bois sciés dans Québec ne forme à la fin que 70 pour cent du volume total des bois que produit la forêt québécoise. L'épinette, le sapin, le pin blanc, le pin rouge, le pin gris, la pruche, le tamarac et le thuya sont les principaux résineux exploités comprenant ensemble 90 pour cent du volume exploité; les bois francs ne donnent que 10 pour cent d'abord, parce qu'ils sont moins abondants que les résineux, mais aussi parce que très difficiles à amener par eau, et en moindre demande. Il y a lieu de croire que, par suite de l'amélioration des voies de communication et l'épuisement relatif des bois mous, les bois de merisier, d'érable, de frêne, de chêne, etc., seront de plus en plus recherchés par les consommateurs du pays.

Traverses ou dormants.—Une assez grande partie des traverses de chemins de fer sont façonnées en forêt. Avant la guerre, la production atteignait jusqu'à 2 millions de pièces par an; mais elle a sensiblement diminué depuis. Le charpentage en forêt comporte un gaspillage assez considérable puisqu'il atteint jusqu'à 50 pour cent du volume des arbres exploités, et l'on doit exiger que ce produit plutôt vienne des scieries, afin que la proportion des déchets soit moindre. Les traverses sont faites avec du thuya, du pin gris, de la pruche, de l'épinette, et du tamarac, tous bois de bonne durée.

Poteaux.—Les poteaux pour supporter les transmissions électriques, les fils des lignes téléphoniques ou télégraphiques sont aussi façonnés au cours des opérations forestières. En 1914, la production totale, pour

le Canada, a été de 283,184 poteaux; notre province y contribuant pour 101,035. On se sert principalement du thuya ou cèdre et du tamarac pour les installations permanentes, alors que pour les installations de fortune, on prend ce qu'il y a aux environs.

Pilotis. — Les pilotis destinés aux fondations des grands édifices, aux quais, aux culées de ponts, etc., sont généralement catalogués avec les grands bois ou pièces d'estacade (boom), de sorte que nous ne pouvons que les mentionner, pour compte, sans en donner le chiffre exact de la production de chacun qui est assez considérable.

Bois de mine. — Il se fait encore très peu d'étais de mine (mine props) dans la province. Au début de 1915, certains exploitants ont tenté de s'en occuper, mais comme les frais de transport étaient trop onéreux, il leur a fallu l'abandonner. Comme il s'agit de bois de petit diamètre, le prix de vente est assez faible; il est possible que la chose soit payante ultérieurement; et l'on pourrait, lorsque l'on mettra en oeuvre la pratique si judicieuse des claircies préconiser par la sylviculture dans les peuplements trop serrés, l'on pourrait, dis-je, étudier la proposition des bois de mine.

Bois de navire. — Les mâts, les avirons et autres bois de navire formaient autrefois une section très importante des produits de la forêt. Mais la disparition de cette belle industrie des rives du Saint-Laurent avait désintéressé nos gens de ce mode d'utilisation au point que, l'an dernier, les chantiers de navires de l'Île d'Orléans ont dû chômer plusieurs mois par suite des difficultés qu'ils éprouvaient à se procurer les pièces de quille, étambot et les courbes; (varangues, étraves, genoux, allonges) dont ils avaient besoin. Combien nous sommes loin du temps où l'on lançait jusqu'à 150 vaisseaux au printemps, autour de Québec! Il est possible cependant que cette guerre-ci fasse revivre le navire en bois non plus le simple voilier, mais le navire pouvant profiter du vent et utiliser, lors des calmes plats, l'aide d'un engin ou moteur à essence. Nous possédons ici un grand nombre de bois propres à ces fins comme le pin blanc, le pin rouge, le tamarac pour faire des mâts et des pièces droites alors que l'épinette et le tamarac donnent des courbes excellentes. Le merisier est prisé car il peut fournir des pièces courbes ou droites au gré.

QUELQUES PENSEES

Les grosses affaires viennent par le développement d'hommes vraiment grands.

• • •

La coopération est la seule force qui puisse résoudre les problèmes de l'homme d'affaires.

• • •

La plus grande ressource du Canada, c'est ses hommes.

• • •

Il n'est pas un homme qui livré à lui-même, soit capable de développer un gros commerce, car ce n'est pas le producteur individuel, mais l'organisation perfectionnée qui détermine le plein épanouissement d'un commerce.

Le Marché de l'Alimentation

LE MARCHÉ LOCAL DU GRAIN

Le ton du marché à grain était plus fort que la semaine passée et les prix étaient en hausse marquant \$2.34 pour le blé No. 1 du Nord au comptant, et \$2.36 pour l'option de juillet.

Il y a eu cette semaine légère amélioration de la demande pour le grain sur place, et les prix avaient tendance à la hausse en sympathie avec les hausses signalées dans les autres centres canadiens.

Nous cotons les prix suivants:

Avoine No 2 Ouest Canadien	0.82½
Avoine No. 3 Ouest Canadien	0.81½
Avoine extra d'alimentation	0.81½
Avoine No 1 d'alimentation	0.80½
Avoine No 2 d'alimentation	0.79½

le boisseau ex-magasin.

LE MARCHÉ LOCAL DE LA FARINE

En sympathie avec la baisse récente des prix au comptant du blé, et des prix plus bas pour les autres sortes de farine, un sentiment plus faible a caractérisé le marché et les prix ont été réduits sensiblement. A cette réduction, il y a quelque amélioration dans la demande et d'assez bonnes ventes furent faites.

Nous cotons:

Farine de blé d'hiver	
Patentes de 90 pour cent, le baril en bois	\$12.00 à \$12.30
Patentes de 90 pour cent, en sacs	\$5.75 à \$5.90
Farine de printemps—	
Premières patentes	\$12.50
Secondes patentes	12.00
Fortes à boulauger	11.80

le baril en sacs.

ISSUS DE BLE ET AVOINE ROULEE

Les prix des issus de blé se sont raffermis cette semaine et la demande a été bonne tant pour le compte local que pour celui de la campagne et des Etats-Unis mais les quantités offertes étant fai-

bles, peu d'affaires ont été traitées.

Nous cotons les prix ci-dessous:

Son	\$33.00 à \$34.00
Grain	\$38.00 à \$39.00
Middlings	\$40.00 à \$42.00
Moulée pure	\$47.00 à \$49.00
Moulée mélangée	\$44.00 à \$45.00

la tonne y compris saes.

Le ton du marché pour l'avoine roulée est ferme du fait de la hausse des prix pour la matière première, mais il n'y a encore que peu de changements dans l'article manufacturé. La demande est calme aux cotations suivantes:—

Avoine roulée, qualités courantes: \$4.40 à \$4.50 le sac de 90 livres.

LE FOIN PRESSE

Le sentiment plus faible qui a prévalu sur le marché, cette semaine, pour le foin pressé, a entraîné une baisse assez conséquente qui donne les cotations suivantes:

Foin pressé No 2	\$11.00 à \$11.50
Foin pressé No 3	\$9.00 à \$9.50

la tonne ex-voie.

LES OEUFS

Les conditions du marché des oeufs n'offre pour ainsi dire pas de changement les prix étant très fermes pour les oeufs strictement frais, du fait que le pourcentage des arrivages de cette sorte est relativement léger, tandis que ceux des Nos 1 et 2 augmentent alors que la demande n'en est que limitée. Il y a eu une forte demande pour les oeufs de choix fraîchement pondus, mais les ventes ont porté principalement sur des petits lots pour rencontrer les besoins immédiats.

Nous cotons les prix comme suit:

Oeufs strictement frais	0.40
Stock de choix	0.37
Oeufs mirés No 1	0.33 0.34
Oeufs mirés No 2	0.28 0.30

LE MIEL

La demande pour le miel commence à être limitée et les affaires sont calmes. Il s'ensuit que les

prix sont en légère baisse. En général, les acheteurs attendent l'arrivée du miel de la nouvelle récolte, et il est à espérer qu'alors les affaires de cette branche reprendront de l'activité.

Nous cotons:

Miel blanc, en gâteaux	0.14½
à	0.15
Miel brun, en gâteaux	0.13
à	0.13½
Blanc extrait	0.12½ à 0.13
Brun extrait	0.11½ à 0.12
Miel de sarrasin	0.10 à 0.11

LES PRODUITS DE L'ERABLE

Il y a une baisse générale sur les produits de l'érable. La demande est légère et les affaires peu importantes.

Nous cotons les prix comme suit:

Boîtes de 13 livres	
Sirup, choix extra	\$1.65 à \$1.75
Sirup de choix	\$1.50 à \$1.60
Sirup, bonne qualité	\$1.35 à \$1.45
Sirup, qualités inférieures	\$1.25 à \$1.30
Sucre d'érable, la liv.	0.13 à 0.15

LES FEVES

Le marché pour les fèves est calme et malgré cela le sentiment est très ferme par suite des faibles quantités disponibles sur place. Il y a tendance à la hausse sur la semaine passée.

Nous cotons les prix qui suivent:

Fèves triées, 5 livres, canadiennes	\$9.25 à \$9.50
Fèves Rangoon	\$8.75 à \$9.00
Fèves Yellow-eye (oeil jaune)	\$8.00 à \$8.25
Fèves japonaises	\$7.50 à \$7.75

LES POMMES DE TERRE

Les pommes de terre nouvelles sont plus chères à présent à cause des gros achats américains. En grosses quantités, elles se sont vendues cette semaine, les Red Stars, de \$7.25 à \$7.50 le baril, et un dollar de moins pour les autres. Les anciennes pommes de terre se vendaient de \$2.00 à \$2.50 le sac sur le marché et quelques-uns les ont sacrifiées pour \$1.50 le sac.

LE MARCHÉ A PROVISION

Un sentiment faible a caractérisé le marché de Toronto et il y a eu un déclin de 50c à 75c les 100 livres pour le porc vivant, avec des ventes faites à \$16.25 les 100 livres pesées hors charrs sur le marché de Toronto.

A Montréal on a vendu des lots de choix de \$16.75 à \$17.00; les bonnes qualités, à \$16.50, et des poids lourds de \$15.75 à \$16.00 les 100 livres, pesées hors charrs.

Par suite de ce qui est rapporté ci-dessus et du temps chaud qui réduit la consommation du porc, le marché pour le porc apprêté a été plus faible et des ventes se sont faites dans le gros, en animaux fraîchement tués des abattoirs, de \$23.00 à \$23.50 les 100 livres.

BEURRE ET FROMAGE

Il y a eu augmentation sur les prix du beurre de la semaine dernière. Dans le commerce de gros, il y a eu une bonne somme d'affaires, la demande portant surtout sur des petits lots pour rencontrer les besoins immédiats.

Nous cotons les prix comme suit:

Beurre de crèmerie supérieur 36c à 36½c.

Beurre de crèmerie fin, 35c à 35½ cents.

Beurre de ferme supérieur, 31c à 31½c.

Beurre de ferme fin, 29½c à 30½ cents.

Beurre de qualités inférieures, 28c à 28½c.

Le commerce du fromage est actif avec une bonne demande de la part des exportateurs. Les prix qui suivent sont ceux payés par la commission:

Fromage No. 1 de l'est et de l'ouest 0.21¾c

Fromage No. 2 de l'est et de l'ouest 21¼c

Fromage No. 3 de l'est et de l'ouest 20¾c

Fromage, qualités inférieures 0.20¼c

HALLES AU BEURRE ET AU FROMAGE

A la vente à l'enchère du beurre au Board of Trade, les offres ont été de 1.789 colis et les prix ont été comme suit: 891 colis de No 1 à 35¾c; 344 de No 2 à 34½c et 554 de pasteurisé à 35½c.

Covansville, 9. — A la séance de la halle aux laitages des Can-

tons de l'Est, samedi, toutes les offres de beurre ont trouvé preneur à 35¼c la livre, par comparaison avec 34¼c le même jour de la semaine avant. A pareille époque, l'an dernier, 1.266 colis ont changé de mains à raison de 28¾c la livre.

Saint-Hyacinthe, 9. — Les offres de samedi se sont élevées à 1.000 boîtes de beurre et 1.200 boîtes de fromage. Le beurre a été vendu à 36c la livre et le fromage 21¼c, contre 32 et 20½c il y a une semaine. A pareille date l'an passé, 100 colis de beurre ont trouvé preneur à 28¼c et 59 boîtes de fromage à 14 sous.

Belleville, Ont., 9.—A l'enchère de samedi, 2.352 boîtes de fromage blanc ont été offertes et vendues à 21¼c la livre.

London, Ont., 9. — La vente du fromage est peu considérable dans le district. Le prix payé est 21c. Les ventes de beurre sont plus actives et la demande est bonne de 32c à 44c. Les arrivages de pommes de terre sont très considérables et on s'attend à une forte diminution cette semaine. La moisson des produits de la ferme promet beaucoup, mais elle se fera un mois en retard à cause de la température.

A la réunion de samedi on a mis 905 boîtes de fromage en vente; 385 boîtes ont été transférées à raison de 21c la livre, le reste est demeuré invendu.

Madoc, Ont., 11 juillet. — Il y a eu 525 boîtes de fromage offertes à la halle. Toutes se sont vendues à 21 3-16c.

LE SUCRE

Une hausse de quinze cents par 100 livres dans le prix du sucre brut ou raffiné a été annoncée cette semaine par les compagnies Atlantic et St. Lawrence. Cette augmentation est attribuée au fait de la demande croissante pour l'approvisionnement sur le

marché américain, et des difficultés d'importation. Comme conséquence de cette hausse, le sucre se vend aujourd'hui \$8.20 les 100 livres par les compagnies plus haut nommées alors que la Canada Sugar Refining Co. vend encore à \$8.05.

LES FRAISES

Cette semaine a été la semaine des fraises. Elles se sont vendues à \$3.25 la caisse de 54 casseaux.

LES CERISES

Les cerises ont fait leur apparition cette semaine sur le marché. Elles se sont vendues \$1.00 et \$1.25 le panier de 20 à 22 pintes.

CHANGEMENTS DIVERS

Certaines marques de céréales à base de blé d'Inde ont montré une hausse de 5 pour cent cette semaine. Les principales lignes concernées sont: "Post Toastees" à présent \$3.30 la caisse et "Krinkle Corn Klakes", à présent à \$3.25 la caisse.

La fermeté du marché du maïs est due aussi, en partie, au coût des matières d'emballage. Certaines confitures faites au Canada sont plus chères, du fait du coût des récipients. La confiture de fraises E. B. Smith, 16 onces, est maintenant à \$2.85 la douzaine.

Une hausse de 5 cents par douzaine sur les confitures Geo. P. Jacob a été aussi signalée; le blé corridor Robin Head, 20's., en boîte de bois coûte \$6.30 la caisse à présent et le 36's coûte \$6.50. Le tapioca minute Eureka qui était descendu de prix dernièrement est aujourd'hui à \$1.75 la douzaine, au lieu de \$1.40. Les saupêches de deux onces de Sels Epsom sont à présent à 40c la douzaine soit une augmentation de 10c due au coût de l'emballage.

WHITE HORSE SCOTCH

Le Premier Scotch Whiskey du Monde
EN VENTE PARTOUT

La Banque Molsons

FONDEE EN 1855

Capital Versé \$4,000,000
Fonds de Réserve 4,800,000

SIEGE SOCIAL MONTREAL.

Succursales dans 98 des principales villes du Canada. Agents et correspondants dans les principales villes des États-Unis et dans tous les pays du monde.

Edward C. Pratt, gérant général.

LA BANQUE NATIONALE

FONDEE EN 1860

Capital autorisé \$5,000,000
Capital versé 2,000,000
Réserves 2,000,000

Notre service de billets circulaires pour voyageurs "Travellers Cheques" a donné satisfaction à tous nos clients; nous invitons le public à se prévaloir des avantages que nous offrons.

Notre bureau de Paris,

14 RUE AUBER

est très propice aux voyageurs canadiens qui visitent l'Europe.

Nous effectuons les virements de fonds, les remboursements, les encaissements, les crédits commerciaux en Europe, aux États-Unis et au Canada aux plus bas taux.

Nova Scotia Steel & Coal Co.,

LIMITED

MANUFACTURIERS

ACIER en BARRES MARCHAND, MACHINERIE à ROUES, TRANSMISSIONS en ACIER COMPRIME POLI, TOLES D'ACIER jusqu'à 48 pouces de large, RAILS en "T" de 12, 18, 28 et 40 livres à la verge, ECLISSES, ESSIEUX DE CHARS DE CHEMINS DE FER.

GROSSES PIÈCES DE FORGE, UNE SPÉCIALE

Mines de Fer--Wabana, Terre-Neuve.--Mines de charbon, Hauts-Fourneaux, Fours à Réverbère à Sydney Mines, N.-E. — Laminoirs, Forges et Ateliers de Finissage à New-Glasgow (N.-E.).

Bureau Principal : New Glasgow (N.-E.)

**SAVOIR FAIRE SES ACHATS EST UN
GROS AGENT DE SUCCES
DANS LE COMMERCE.**

En consultant les annonces qui figurent dans le "PRIX COURANT" vous obtenez les adresses des meilleures maisons où vous approvisionner au mieux de vos intérêts.

BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

CAPITAL AUTORISÉ \$2,000,000
CAPITAL VERSE ET RÉSERVE (au 31 déc. 1916) 1,700,000
82 Succursales dans les Provinces du Québec, de l'Ontario et du Nouveau Brunswick.

CONSEIL D'ADMINISTRATION:

Président: M. H. LAPORTE, de la maison Laporte Martin, limitée, administrateur du Crédit foncier franco-canadien.

Vice-Président: W-F. CARSLEY, capitaliste.

Vice-Président: TANCREDE BIENVENU, administrateur Lake of the Woods Milling Co., limited.

M. G-M BOSWORTH, vice-président "Canadian Pacific Railway Co."

L'Hon. ALPHONSE RACINE, conseiller législatif, président de la maison de gros Alphonse Racine limitée.

M. L-J-O BEAUCHEMIN, de la Librairie Beauchemin limitée.

M. M. CHEVALIER, directeur général Crédit foncier franco-canadien.

BUREAU DE CONTROLE (Commissaires-censeurs)

Président: l'hon. sir ALEXANDRE LACOSTE, C.R., ex-juge en chef de la cour du banc du roi.

Vice-Président: Docteur E-P LACHAPELLE, administrateur du Crédit foncier franco-canadien.

L'HON. N. PERODEAU, N. P., Ministre sans portefeuille dans le gouvernement de Québec.

BUREAU CHEF

Directeur-général, M. TANCREDE BIENVENU.

Secrétaire, M. J-A TURCOT

Chef Département de Crédit,

M. C.-A. ROY

Inspecteur en Chef,

M.-M. LAROSE,

Inspecteur,

M. ALEX. BOYER

BANQUE D'HOCHELAGA

Fondée en 1874.

Capital autorisé \$10,000,000
Capital versé et fonds de réserve 7,700,000
Total de l'actif 44,500,000

DIRECTEURS :

Messieurs J.-A. Vaillancourt, président;

l'hon. F.-L. Béique, vice-président;

A. Turcotte, E.-H. Lemay, l'hon. J.-M.

Wilson, A.-A. Larocque et A.-W. Bou-

ner.

Beaudry Leman, gérant général.

Yvon Lamarre, inspecteur.

SIEGE SOCIAL: MONTREAL (112 rue St-Jacques)

Bureau Principal: 95 rue St-Jacques

F.-G. Leduc, gérant.

**187 Succursales et Agences au Canada
42 Bureaux de Quartiers.**

Tout dépôt D'UN DOLLAR ou plus ouvre un compte à la Banque sur lequel est payé deux fois par année un intérêt au taux de 3% l'an.

La Banque émet des LETTRES DE CREDIT CIRCULAIRES et MANDATS pour les voyageurs, ouvre des CREDITS COMMERCIAUX, achète des traites sur les pays étrangers, vend des chèques et fait des PAIEMENTS TELEGRAPHIQUES sur les principales villes du monde; prend un soin spécial des encaissements qui lui sont confiés, et fait remise promptement au plus bas taux de change.

FINANCES

LA NOTE AMERICAINE

Deuxième année.

Montréal, le 11 juillet 1917.

Dans le monde de Wall Street, on commence à mieux comprendre la situation et c'est à la vision plus exacte de la réalité des choses qu'on doit reporter la reprise assez sensible de la journée.

Les chemins de fer ont amélioré leur situation parce que la clientèle se rend compte que le relèvement des tarifs leur sera favorable et que la guerre va se traduire pour eux par de substantiels bénéfices. Les moteurs ont été entraînés à la suite du General Motors dont la hausse a été de plus de cinq points, parce que les besoins de l'armée seront formidables demain et qu'il faut moins de temps pour faire un tracteur qu'un cheval. Les aciéries ont monté parce que leur production est encore insuffisante, parce que leur production d'aujourd'hui sera largement dépassée par celle de demain. Les industrielles ont bien marché parce que la révision du projet d'impôts sur les bénéfices de guerre va se faire dans un esprit de modération. Enfin la hausse s'est généralisée à toutes les valeurs de la liste parce que depuis des jours la liquidation était artificielle et le marché s'est trouvé sans contrepoids. Ainsi s'explique que les baissiers se soient fait un peu coincer aujourd'hui et pour les mêmes raisons il est possible qu'ils le soient davantage demain.

On manque de précisions sur le caractère et l'importance de la crise politique qui sévit à Berlin, on sait toutefois que le torchon brûle au Reichstag et c'est mauvais signe. Le kaiser est évidemment un autre homme que le tsar, il est possible qu'il se maintienne plus longtemps mais qu'il s'écroule aussi soudainement. Ce sera alors la paix et il est remarquable que cette éventualité soit maintenant considérée en Bourse comme un facteur de hausse.

On annonce que le prochain emprunt de trois milliards sera lancé en septembre. Spéculativement, c'est une perspective heureuse, puisque les banques devront créer une atmosphère d'optimisme et de confiance, seule capable de favoriser la souscription à l'émission. Les trois milliards feront d'ailleurs retour à l'industrie et ce sera l'eau au moulin. Dans ces conditions il est difficile de se défendre contre l'optimisme qui règne à Wall Street.

BRYANT, DUNN & CO.

COMPAGNIES INCORPOREES A OTTAWA

L'embaras au point de vue légal dans lequel se trouvent les compagnies incorporées en vertu d'une charte fédérale, lesquelles ne prétendent pas être sous la juridiction de la législation provinciale et avoir droit de faire des affaires dans n'importe quelle partie du Dominion, sans être tenues d'obtenir une licence provinciale, a donné lieu à certains "test cases" qui sont d'intérêt particulier pour les manufacturiers canadiens.

L'une des causes les plus intéressantes qui se soient présentées est celle de M. John Deere Plow, dans laquelle le Conseil Privé, en rendant sa décision, a établi comme principe que les compagnies à charte du Dominion n'étaient pas soumises aux lois purement provin-

ciales concernant les compagnies. Quelques provinces ont déjà passé des mesures, tendant à rendre leurs statuts conformes à ce jugement. Toutefois, dans plusieurs provinces, les statuts sont restés ce qu'ils étaient.

En juin 1915, la province de Saskatchewan a amendé sa législation relative aux compagnies, en fusionnant l'Acte des Compagnies avec l'Acte Général des Compagnies en vertu duquel les compagnies provinciales sont incorporées. Le nouvel acte veut que les compagnies provinciales ou extra-provinciales (y compris les compagnies fédérales) soient enregistrées avant de faire des affaires dans la province et obtiennent chaque année une licence. Les compagnies qui ne se conforment pas à ces règlements sont passibles d'une forte amende, mais il leur est expressément défendu de recourir aux tribunaux provinciaux.

Les autorités provinciales ayant poursuivi un certain nombre de compagnies pour avoir fait des affaires sans être enregistrées ou licenciées, ces poursuites ont constitué des "test cases". Il s'est agi des causes "John Deere Plow Co., Ltd." "Great West Saddlery Co." et "Harmer vs The A. MacDonald Co., Ltd.". La première poursuite a été intentée par un dénonciateur privé; la deuxième, par le procureur général; la troisième était un bref d'injonction demandé par un actionnaire à l'effet d'empêcher la compagnie en question de faire des affaires sans avoir suivi les règlements. Ces trois causes ont été plaidées devant le juge Elwood, qui a décidé que l'Acte provincial devait être mis en vigueur. En Appel, le juge Newlans a rendu un jugement dans le même sens. L'affaire ira devant la Cour Suprême du Canada, à l'automne.

En 1913, l'acte extra provincial des licences du Manitoba a été fusionné avec l'acte général des compagnies. Il pourvoit à ce que toutes les compagnies, y compris celles à charte fédérale maintenant incorporées en vertu d'une loi de la province de Manitoba, soient obligées d'avoir une licence pour faire des affaires dans cette province. Les compagnies ne se conformant point à cette loi sont passibles d'une forte amende et sont dans l'impossibilité au point de vue légal de recourir aux tribunaux provinciaux.

Les autorités provinciales ont décidé que l'acte est valide et légal, en dépit du jugement rendu dans l'affaire John Deere. On a fait un "test case", par suite d'un arrangement amical avec le gouvernement. Il s'agissait d'une poursuite de Davidson contre la "Great West Saddlery Co., Ltd.". La Cour provinciale d'appel a décidé que le règlement devait être mis en vigueur. L'affaire ira en Cour suprême fédérale.

Les autorités de cette province ont poursuivi la "Harris Lithographing Co., Ltd.", afin de faire un "test case". La cause a été plaidée devant le juge Masten, et le jugement sera rendu en septembre.

En Colombie-Anglaise aucun changement n'a été fait à l'acte provincial des compagnies, depuis la décision dans l'affaire John Deere, alors qu'il a été soutenu que l'acte était illégal en ce qui concerne les compagnies à charte fédérale.

Au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Ecosse et dans l'Île du Prince-Edouard on a apporté des amendements à l'acte des compagnies.

NOUVEAUX RECORDS

Les records obtenus pendant l'année dernière affirment de nouveau la position de la Sun Life of Canada comme la plus grande compagnie d'assurance sur la vie du Dominion.

Ses méthodes d'affaires loyales et progressives l'ont placée au premier rang pour les Nouvelles Affaires, le chiffre total des polices en vigueur, l'actif, les surplus de recettes, le surplus net, le revenu total, le revenu provenant des primes et les paiements aux assurés, chaque année.

**COMPAGNIE D'ASSURANCE
SUN LIFE OF CANADA**
SIÈGE SOCIAL—MONTREAL

Benoît & De Grosbois

COMPTABLES

Auditeurs et Liquidateurs

CHAMBRE 42

No 20, rue St-Jacques, Montréal
Téléphone Main 2617

L'Assurance Mont-Royal

Compagnie d'Assurance

BUREAUX: EDIFICE LEWIS
17 rue S.-Jean, Montréal

M. H.-B. Rainville, Président
E. Clément, Jr., gérant général

ESINHART & EVANS

Courtiers d'Assurance

— Bureau —

EDIFICE LAKE OF THE WOODS
39 rue S.-Sacrement
Téléphone Main 553 MONTREAL

La Compagnie d'Assurance Mutuelle du Commerce

Contre l'Incendie

Actif \$900,000.00
DEPOT AU GOU-
VERNEMENT . . . \$69,660.00
Bureau principal:—
179 rue Girouard, S.-Hyacinthe.

A Propos de la "Canada Life"

Les agents de la "Canada Life" ont fait en 1915 pour \$1,000,000 de plus d'affaires en Canada que l'année précédente.

La "Canada Life" a payé aux porteurs de polices, en 1915, \$7,822,201, soit plus de \$2,000,000 de plus que les paiements pour les mêmes fins de n'importe quelle année précédente et les dividendes des porteurs de polices ont absorbé la majeure partie de cette somme.

Le revenu de la "Canada Life", en 1915, a été de \$9,333,632.19, soit le plus élevé dans les annales de la compagnie.

L'excédent gagné s'est élevé à \$1,480,866.

Le total des dividendes payés aux porteurs de polices, en 1915, a été de plus de \$2,800,000.

HERBERT C. COX

Président et gérant général

WESTERN ASSURANCE CO.

Fondée en 1851

ACTIF, au-delà de \$3,000,000

Bureau Principal: TORONTO
(Ont.)

W. R. BROCK, Président

W. B. MEIKLE

Vice-président et gérant général

C. C. FOSTER, Secrétaire

Succursale de Montréal:

61, RUE SAINT-PIERRE
ROBT. BICKERDIKE, gérant.

ASSURANCES

Cautionnements

Judiciaires

Garantie de Contrats

Fidélité des Employés

Vie, Accidents, Maladies
Vol, Bris de Glaces

Attelages

Responsabilité

de Patrons et Publique

Pharmaciens, Automobiles

LA PREVOYANCE

160 rue S.-Jacques, Montréal

TEL MAIN 1626

J. C. GAGNE, gérant général

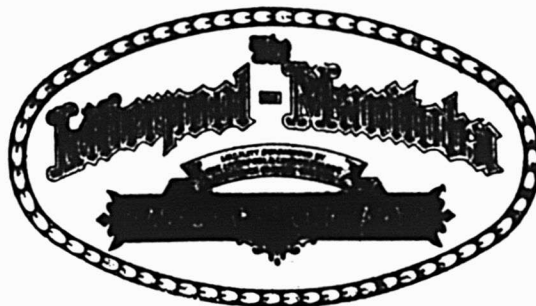
Le marchand-détaillant devrait consulter fréquemment les adresses des hommes d'affaires et professionnels qui mettent leur science et leurs talents à sa disposition et y faire appel dès que sa situation devient difficile. Un bon conseil est souvent d'une grande utilité dans le commerce.

Bureau Principal

angle de la rue Dorchester ouest et l'avenue Union. MONTREAL

DIRECTEURS:

J.-Gardner Thompson, Président et directeur gérant; Lewis Laing, Vice-Président et Secrétaire; M. Chevallier; A.-A.-G. Dent, John Emu, Sir Alexandre Lacoste, Wm. Molson Macpherson, J. C. Rimmer, Sir Frédéric Williams-Taylor, L.L.D., J. D. Simpson, Sous-Secrét.



BRITISH COLONIAL

FIRE INSURANCE COMPANY

EDIFICE ROYAL, 2 PLACE d'ARMES, MONTREAL

CAPITAL AUTORISE, \$2,000,000

CAPITAL SOUSCRIT, \$1,000,000

Agents demandés pour les districts non représentés

ASSURANCES

L'OPINION DE L'ARCHEVEQUE IRELAND SUR L'ASSURANCE-VIE

Voici, dit le "Forestier Catholique," l'opinion de l'archevêque Ireland sur la question de l'assurance; on lui donne une grande publicité dans tout le pays:

"Je ne puis comprendre comment il peut se faire qu'un seul individu qui a un peu de responsabilité, qui a une famille, des parents ou des amis, n'ait pas une assurance sur sa vie. Je mets au rang des bienfaiteurs de la société et de l'humanité ceux qui se servent de l'éloquence, de la poésie, de la persuasion, pour faire assurer la vie de leurs concitoyens. Je n'estime pas beaucoup l'homme qui quitte cette terre sans avoir laissé une police d'assurance sur sa vie, afin que ceux qui dépendent de lui ne soient pas dans la misère; afin que, s'il a des dettes, qu'elles soient payées, et que si sa succession n'est pas considérable, il puisse être enterré décemment et avec honneur."

Un homme de New-York écrivit à l'archevêque pour lui demander s'il avait réellement exprimé cette opinion. Il répondit que c'était en substance ce qu'il avait dit dans un discours impromptu et qu'elle exprimait ses vues sur ce sujet. Puis il ajouta:

"Je suis très en faveur de l'assurance-vie pour tous ceux qui peuvent payer les primes."

L'OPINION DE LA PUISSANCE DU CANADA SUR LA VALEUR D'UN HOMME

Au minimum, \$9,000.00 semble être sa valeur assurable.

L'échelle de pension proposée

pour les soldats blessés, actuellement prise en considération par le gouvernement de la Puissance, place la paye d'un soldat atteint d'incapacité totale à \$40 par mois. Celle se rattachant à des grades supérieurs est naturellement plus élevée. En outre, un simple soldat a une somme additionnelle de \$6 par mois pour chaque enfant, ce qui fait que dans le cas ordinaire d'un soldat atteint d'incapacité totale ayant deux enfants, il recevra donc \$52 par mois de l'Etat. Ces pensions ne sont que justes, et tous les partisans de l'opinion publique ne les trouvent que raisonnables.

Elles sont, de ce fait, une excellente base pour juger de la valeur assurable d'un homme, vis à vis de sa femme et sa famille. Cette échelle de pension, en réalité, est indirectement une déclaration officielle du gouvernement canadien, qu'une allocation raisonnable pour une femme et deux enfants est de \$52 par mois ou \$624 par année.

Néanmoins, combien d'hommes qui ont d'excellentes positions laissent à leur famille un tel montant? En moyenne, dans ce pays, la police d'assurance-vie, de ceux qui sont assurés, est de \$1,635, ou suffisamment pour, avec les intérêts, pouvoir donner un revenu de \$624 par année, pendant trois ans et il y en a un nombre incalculable qui ne sont pas assurés du tout. Mais prenant cette même base en considération, tout homme devrait être assuré pour au moins \$9,000, qui, appliqué aux achats de polices rachetables annuellement, ou placé au taux d'intérêt que l'on peut se procurer actuellement, sera suffisant pour produire les \$624 de la base établie

par le gouvernement canadien. La prime pour une telle police n'est pas hors de la portée de la bourse d'un homme qui a des moyens ordinaires. Dans tous les cas, c'est son devoir envers sa famille de le faire, car au cas où elle serait privée de son habileté productrice, elle puisse être en état de vivre librement et heureusement, et se développer mentalement et physiquement afin de faire face efficacement à la bataille de la vie.

La vente de l'assurance-vie est maintenant rendue au même niveau qu'une profession régulière, elle est classée parmi celles qui contiennent les plus grandes opportunités pour les jeunes gens.

Elle est considérée comme le plus grand commerce du monde.

L'heure est bien proche où l'espérance de la communauté tiendra coupable de négligence criminelle, l'homme qui mariera une femme, élèvera une famille et qui négligera de faire une provision adéquate à leur besoin, par les moyens à portée de sa main. Dès à présent, lorsqu'un homme déserte sa femme et ses enfants, la loi l'appréhende et le met en prison.

La mort débarrasse l'homme de la loi humaine mais non de sa responsabilité.

Charbon

ANTHRACITE
ET
BITUMINEUX

Expédié par voie ferrée ou voie d'eau à tous endroits de la province de Québec.

George Hall Coal Co.
of Canada, Limited
126 rue St-Pierre, Montréal

TEL. MAIN 1950

CHAMBRE 405

Collections et Achats de Comptes

HANDY COLLECTION ASSOCIATION: 71A Rue St-Jacques, Montréal

Edm. Chaput, Gérant, BUREAUX DU SOIR: Jos. Mayer, H. C. S.,
1517 Papineau 154 Marquette

LA VIE CHÈRE AU CANADA

Ce qui est plus inquiétant et contribue en même temps que l'exportation canadienne à la hausse des viandes, dans toute l'Amérique du Nord, c'est la diminution graduelle des troupeaux aux États-Unis, en même temps que l'accroissement des exportations de viandes de ce pays. En 1914, d'après un bulletin officiel de Washington, les États-Unis ont exporté 455,000,000 de livres de viandes; en 1916, leurs exportations, de ce chef, qui avaient été de 885,000,000 de livres en 1915, se totalisaient à 1,339,000,000 de livres; et cependant, du 1er janvier 1907 au 1er janvier 1917, le nombre de boeufs propres à la boucherie passait, dans la république voisine, de 51,166,000 à 40,849,000 têtes, et celui des moutons y diminuait de 5,000,000. Cela devait nécessairement affecter le prix des viandes, au Canada, tout comme, par exemple, la France se ressentait de la diminution de ses troupeaux de boeufs, où ils comptaient 14,787,810 têtes en 1914, contre 12,666,000 têtes peu de mois plus tard. De même les troupeaux de moutons de France passaient de 16,131,390 têtes en 1914 à 12,072,211 unités en juillet 1916. Comment s'étonner, après cela que le prix des viandes ait monté partout? Comme la cherté du boeuf et les énormes exportations qu'on en fait, chez nous, ainsi que du porc, en font hausser les prix, tout le marché s'en ressent, les autres viandes montent aussi à cause de la demande ainsi créée. La cherté du boeuf et du lard, causée par les énormes exportations que nous en faisons, crée naturellement une demande anormale des autres viandes et le prix s'en élève en proportion. Nos cultivateurs, tentés par les prix élevés ont, de ce fait, manqué de prévoyance; ainsi, en 1915, ils ont amené à l'abattoir 125,556 veaux, contre 103,269 en 1914. C'est couper son blé en herbe et établir, pour longtemps, la cherté de la viande de boeuf.

Nos exportations de céréales et de farines depuis le commencement de la guerre, sont également à noter. Pendant les 12 mois clos en octobre 1915, nos exportations de blé atteignaient une valeur de \$101,017,344, nos exportations de farine de blé, \$27,539,316; en même temps, nous envoyions à l'étranger de l'orge pour \$1,957,748, de l'avoine pour \$8,521,926. Pendant la période correspondante close le 31 octobre 1916, nous exportions du blé pour \$263,580,640, de la farine pour \$46,008,918, de l'orge pour \$6,923,403, de l'avoine pour \$35,022,810. Du port de Montréal il partait, en 1916, pour l'Europe, 4,575,989 sacs de farine de blé, contre 1,613,214 en 1915.

Les oeufs, le beurre, le fromage ont aussi été exportés en larges quantités, en 1915 et en 1916. Les exportations d'oeufs canadiens ont été considérables. En 1910, nous en exportions 164,835 douzaines; ce chiffre sautait à 485,202 douzaines en 1914 et, en 1915, à 4,710,029 douzaines. Pendant la saison de navigation fluviale, en 1916, il est parti de Montréal à destination de l'Europe 373,295 caisses d'oeufs contre 279,879 pendant la saison de 1914. Pendant celle de 1913, il n'en était parti de Montréal pour outre-mer que 3,723 caisses. Les exportations de beurre canadien avaient été de 979,047 livres en 1913, de 1,352,875 livres en 1914. En 1915, Montréal expédiait 54,594 boîtes de 56 livres. Et, pendant la saison de 1916, ce chiffre passait à 177,189 caisses, soit 9,932,584 livres contre 3,051,720

en 1915. Les exportations de fromage canadien se sont aussi sensiblement accrues, depuis quelques années, notamment depuis la guerre. Montréal, qui est le point principal d'expédition du fromage à destination de l'Europe, comme pour le beurre du reste, en expédiait, pendant la saison de 1914, 1,482,538 boîtes de 82 livres chacune, 1,851,731 boîtes en 1915 et 2,142,699 boîtes en 1916. Ces seules statistiques expliquent assez l'influence des exportations sur les prix qui se font de plus en plus élevés, chez nous. Ainsi, en 1914, le prix d'une boîte de fromage, sur le marché de gros, était de \$11.07; à la fin de 1916, ce prix avait atteint une moyenne de \$15.26. Le prix de gros moyen d'une caisse de beurre, de \$15.45 en 1914, était passé, à la fin de 1916, à \$19.14.

Il importe de noter, enfin, que, surtout depuis le commencement de la guerre, les prix du marché canadien s'établissent parallèlement à ceux que l'on offre dans les grands ports d'importation d'outre-mer ou sur les marchés anglais. Quand l'agent d'une maison anglaise, chez nous, offre jusqu'à 43 sous la livre pour le beurre, comme cela s'est vu au cours de l'automne 1916, le prix du beurre se trouve ainsi déterminé sur le marché canadien: et il en est de même pour tous les produits. C'est ce qui explique, en partie, la hausse des oeufs, du beurre et des viandes, si marquée au cours de 1915 et surtout durant 1916. L'absence de tout embargo, qui limiterait par exemple les exportations canadiennes aux marchés des alliés, et empêcherait nos marchandises de prendre aussi la route des pays neutres, contribue également à la hausse; car, plus il y a d'acheteurs, moins le producteur est pressé de livrer sa marchandise même à des prix rémunérateurs, mais inférieurs pourtant à ceux qu'il sait pouvoir en obtenir un peu plus tard. Les entrepôts frigorifiques, dont les avantages sont indiscutables pour la conservation des produits alimentaires permettent, incidemment, aux accapareurs d'empêcher d'arriver au marché certaines denrées périssables de leur nature et de ne les revendre à prix surfait qu'à la saison où il s'en produit moins.

En 29 mois de guerre, le nombre-indice des prix de gros, au Canada, a passé de 134.8 (juillet 1914) à 204.8 (décembre 1916), soit une hausse de 70 points exactement. Rien, dans la courbe suivie par ce nombre-indice depuis le début des hostilités, ne fait prévoir un recul ou même un arrêt de la hausse du coût de la vie d'ici à la fin des hostilités. A supposer que quelques-unes des causes momentanées du renchérissement de la vie disparaissent, — et cela ne paraît guère possible, puisque les belligérants achètent de plus en plus à l'étranger, à mesure que la guerre se prolonge, — les causes indépendantes de l'état de guerre resteront, exaspérées par le bouleversement de notre commerce, aussi bien que par les larges saignées pratiquées dans nos réserves alimentaires, depuis août 1914. On ne saurait du reste faire disparaître en quelques mois le déficit de nos troupeaux, l'insuffisance de notre production, peupler les campagnes en décongestionnant les villes où s'entassaient les non-producteurs qui, par tête, consomment plus que les producteurs.

Il y aura donc, pour la période d'après-guerre, tout

(A suivre page 29)

Ferronnerie, Plomberie, Peinture

Marché de Montréal

LA SITUATION DU FER ET DE L'ACIER

Les marchés du Canada se ressentent de l'incertitude qui règne aux États-Unis relativement à l'avenir du fer et de l'acier; nos acheteurs sont dans la perplexité; un grand nombre de manufacturiers de ferblanterie et de ferronnerie ont épuisé presque tout le stock de matières premières qu'ils avaient achetées à des prix relativement bas en comparaison de ceux d'aujourd'hui et, même en offrant de payer plus cher ils sont loin de pouvoir obtenir tout ce dont ils ont besoin.

Un certain nombre des principaux manufacturiers de poêles du Canada ont supprimé leurs listes de prix pour livraison future.

A Pittsburgh (Pe.) la situation reste la même. On s'attend à ce que le gouvernement des États-Unis fixe prochainement les prix des articles de fer et d'acier. En ce cas il y aurait sans doute une forte baisse. Actuellement les plaques d'acier corroyé d'un quart de pouce d'épaisseur et plus peuvent être facilement vendues 10 cents la livre au moins dans les usines; mais il est probable que le gouvernement ne consentira pas à les payer plus que 4 ou 5 cents. Et les usiniers seront obligés d'accepter ce prix.

Depuis nombre de mois le Japon a acheté de grandes quantités de plaques en ce pays et a consenti à payer les prix qu'on lui demandait. Aujourd'hui encore il demande 50.000 tonnes de plaques d'acier qu'il paierait volontiers à raison d'une dizaine de cents la livre.

Des acheteurs d'autres pays désirent du fer en gueuse et une foule de produits divers. Ainsi l'Italie demande 60.000 tonnes de fer en gueuse Bessemer et le Japon 10.000 tonnes de fer en gueuse basique pour lesquelles un usinier de Saint-Louis exige \$62 par tonne.

— : o : —

La production du fer en gueuse

D'après le journal "Iron Age" la production du fer en gueuse, en juin dernier, s'est élevée à 3.270.055 tonnes, soit une diminution de 147,285 tonnes sur mai. La pro-

duction totale des six premiers mois de l'année courante a été de 19.069,896 tonnes, soit une diminution de 340,557 tonnes sur la période correspondante de 1916.

Le 1er juillet, 349 hauts-fourneaux d'une capacité productrice de 112.155 tonnes par jour étaient en activité, contre 340 d'une capacité de 111.704 tonnes par jour le 1er juin dernier.

Le prix moyen de huit des principaux produits en acier, selon le même journal, est de \$119.69 contre \$119.44 la semaine précédente, soit une augmentation de 25 cents par tonne.

Le fer en gueuse Bessemer a augmenté, à Pittsburgh, de \$55.95 à \$57.95 la tonne. L'augmentation pour le fer no 2, à Birmingham et le fer basique, Valley a été également de \$2. Le premier se vend \$47 et le second \$52 la tonne.

A Chicago le prix du fer en barre a haussé de 40 cents par cent livres (\$4.50 au lieu de \$4.10).

La production du cuivre très diminuée

D'après les informations qui

nous viennent de Boston la grève des mineurs employés dans les mines de cuivre des États-Unis a fait diminuer de beaucoup la production de ce métal qui était de cent millions de livres mensuellement. Cette situation, si elle se maintient longtemps, aura des effets désastreux, surtout à l'époque actuelle où le gouvernement aura besoin de cuivre en grandes quantités pour la fabrication des munitions de guerre.

Dans les districts de Morenci, Clifton et Globe (Arizona) les travaux sont complètement arrêtés dans les mines; dans le camp Bisbee la production a été diminuée de 50 pour cent et il en est de même dans maintes autres exploitations cuprifères.

Ferblanc

A Pittsburgh la production de ferblanc de l'année courante est vendue, mais de petites commandes à raison de \$12 à \$13 (base) par boîte, aux fabriques, sont placées. Une fabrique depuis peu en exploitation a vendu 50.000 boîtes de ferblanc poli à \$15 la boîte (base), le prix le plus élevé qui ait jamais été atteint.

QUELQUES COMPARAISONS

Prix d'avant la guerre et prix d'aujourd'hui

PRODUITS		Jun 1914	Jun 1917
Fer en barre	base	\$2.00	\$ 5.00
Acier en barre		2.25	5.25
Fer affiné		2.40	5.35
Clous de broche	"	2.20	5.45
Clous coupés	"	2.70	5.80
Fer en gueuse	tonne	18.00	55.00
Tuyau en fer noir, 1 pce, 100 pds.		4.50	11.73
Haches	douz.	7.00	10.50
Marteaux d'enclume	Liv.	.06	.14½
Tuyaux en plomb	Liv.	.08½	.20
Tôle noire, cal. 28, 100 livres		2.80	9.50
Tôle galvanisée, cal. 28, 100 livres		4.00	12.00
Blanc de céruse 100 livres		8.40	19.30
Huile de lin, gallon		.60	1.30
Corde de Manille, base, livre		.15	.37
Corde Sisal, base, livre		.10½	.26½
Papier à construction, le rouleau		.35	.66
Vert de Paris, livre		.16¼	.59
Toile métallique, 100 pieds		1.55	3.00
Ficelle à lieuse, 650 pieds, la liv.		.13½	.21¼

Quelques augmentations

Le prix des haches a augmenté de \$1.50 par douzaine.

Celui des mèches de bougies et de poêles à l'huile est aussi plus élevé. Les premières sont cotées à 51 cents et les secondes comme suit: 3 pouces, \$4.50 la douzaine; 3½ pouces, \$5.25; 4 pouces, \$6.25; 4½ pouces, \$7.00; 5 pouces, \$8.00; en rouleaux, O. x 32 verges, 60c le rouleau; A x 32, 75c; B x 32, \$1.10; O x 12, 22½c; A x 12, 28c; B x 12, 41½c; D x 12, 66c.

Les boîtes à oeufs Humpty Dumpty se vendent maintenant \$3 80 la douzaine.

A signaler encore une hausse du prix des seaux en fer galvanisé. Vu l'exceptionnelle fermeté des marchés pour les métaux en feuille on peut s'attendre à de nouvelles augmentations pour tous les articles dans la fabrication desquels ceux-ci sont employés.

Le vieux métal

Le vieux fer en gueuse a subi une hausse d'un dollar par tonne mais les vieilles plaques de poêle sont sans changement; les débris de zinc ont baissé d'un cent, le cuivre épais se vend ½ cent moins cher à cause de l'incertitude qui règne au marché au cuivre. Bien que le ton du marché au caoutchouc soit plus ferme, il n'y a pas de hausse à enregistrer pour les vieux articles en caoutchouc.

Nous cotons:

Plomb de boîtes à thé . . .	0.08
Tuyaux de plomb épais . . .	0.101½
Etain jaune	0.16
—rouge	0.221½
Zinc	0.071½
Vieille fonte, la tonne . . .	25.00
Cuivre épais	0.27
Plaques de poêle, la tonne	18.00
Vieilles claques et bottes en caoutchouc	0.081½
Pneus d'autos	0.06
Pneus de bicyeles	0.031½

Le plomb et l'antimoine

Le marché au plomb est faible, en général, et le prix coté est de 15 cents la livre, ou de 16 à 17 cents par petites quantités.

L'antimoine est encore en baisse et coté à 25-26 cents. La demande est très faible.

Broquettes à chaussures

Les prix des broquettes à chaussures ont subi encore une hausse accentuée.

Celles d'une once et demie qui étaient cotées à \$29 par 100 dou-

zaines au commencement de décembre dernier se vendent maintenant \$36; celles de 10 onces, cotées alors à \$96.85 sont montées à \$155.

Nous cotons:

	Par 100 douz.
1½ once en moins	\$36.00
2 onces	\$43.00
2½ onces	\$49.00
3 onces	\$56.00
3½ onces	\$63.00
4 onces	\$70.00
5 onces	\$83.00
6 onces	\$96.00
8 onces	\$125.00
10 onces	\$155.00

Limes

A signaler une augmentation des prix des limes "Arcade" et "Globe", de la "Nicholson File Co.", par suite de la diminution de l'escompte qui est maintenant de 50 pour cent sur la liste.

Falots

On enregistre une hausse de \$3 la douzaine pour les falots. Ainsi les "Cold Blast" et les "Trulite" sont cotées aujourd'hui à \$12 la douzaine.

Boulons à bandage

L'escompte sur les prix de la liste des boulons à bandage a été réduit à 35 pour cent.

Le fer et l'acier

La semaine s'est passée sans apporter — chose rare depuis un certain temps — de nouvelles augmentations dans les prix du fer et de l'acier dont la tendance est toujours à la hausse.

Nous cotons:

	100 liv.
Fer en barre ordinaire	\$4.55
Fer affiné	4.80
Fer pour fers à cheval	4.80
Fer Norway	11.00
Acier doux, base	5.05
Acier à lisse, base	5.05
Acier à bandage, base, les 100 livres, 1½ pouce x ½ pouce et plus	5.15
Acier à bandage, base les 100 livres, 1½ pouce x ¾ et moins	5.25
Feuillard, base	5.15
Acier à pince, sans extra . . .	6.05

La livre

Acier fondu, Black Diamond	0.17½	0.18
Acier à outil, Black Diamond	0.17½	0.18

Mèches de Tarière

Les prix des mèches de tarière sont maintenant comme suit, par douzaine:

MONUMENTS

MARBRE & GRANIT

Spéciali és : Sculpture Statues, Bas-relief, etc.

J. BRUNET Limitée,

675 Chemin de la Côte-des-Neiges

3-16	\$ 6.00
4-16	5.00
5-16	5.00
6-16	5.00
7-16	5.00
8-16	5.00
9-16	6.00
10-16	6.00
11-16	7.00
12-16	7.00
13-16	8.25
14-16	8.25
15-16	9.50
16-16	9.50
17-16	12.00
18-16	12.00
19-16	14.00
20-16	14.00
21-16	16.00
22-16	16.00
23-16	18.00
24-16	18.00
25-16	21.00
26-16	21.00
27-16	24.00
28-16	24.00
29-16	27.00
30-16	27.00
31-16	30.00
32-16	30.00

Les escomptes sur la liste sont: Ordinaire, 60 pour cent; Ford, 30 et 10 pour cent; Gilmour, 50 et 5 pour cent; Rockford, 50 et 10 pour cent; Irwin, 32½ à 33 1-3 pour cent.

L'huile de lin

Les prix de l'huile de lin ont, de nouveau, une tendance à la baisse, mais il faut remarquer que le moment n'est pas propice pour les fabricants qui la vendent par grandes quantités. Cependant certains établissements de peinture importants n'ont pas encore baissé leurs prix et leurs cotations sont de \$1.30 à \$1.33 le gallon impérial pour l'huile crue et l'huile

Tôles Galvanisées



"Queen's Head"

Le type du genre connu depuis un demi-siècle.

Jamais égales comme qualité

A. C. LESLIE & CO., LIMITED

MONTREAL

Feutre et Papier

N'IMPORTE QUELLE QUANTITE

Toitures Goudronnées (Roofing) prêtes à poser, 2 et 3. Papiers de Construction, Feutre à Doubler et à Tapissier. Produits de Goudron, Papier à Tapissier et à imprimer, Papier d'Emballage Brun et Manille.

Fabricants du Feutre Goudronné

"BLACK DIAMOND"

ALEX. McARTHUR & CO., Limited

82 RUE MCGILL

MONTREAL.

Manufacture de Feutre pour Toiture; Rues du Havre et Logan. Moulin à Papier, Joliette, Qué.

bouillie, respectivement. Quoi qu'il en soit des détaillants ont pu se procurer l'huile crue à \$1.19 et l'huile bouillie à \$1.21½ le gallon impérial.

La graine de lin se vend maintenant \$2.63 le boisseau.

Nous cotons:

Huile de lin crue, 4 barils

... \$1.20 à \$1.30

5 à 9 barils ... \$1.19 à \$1.29

Huile de lin bouillie, 1 à 4 ba-

riles ... \$1.22½ à \$1.33

5 à 9 barils ... \$1.21½ à \$1.32
le gallon impérial.

La térébenthine

On enregistre aussi une légère baisse pour la térébenthine, dans certains quartiers; mais, en général, le marché reste ferme. Le marché est assez actif et l'approvisionnement suffisant.

Nous cotons:

Térébenthine

1 à 4 barils ... 0.63 à 0.69

5 à 9 barils ... 0.61 à 0.68
le gallon impérial.

Blanc de plomb

Le blanc de plomb reste ferme en dépit de la faiblesse du marché au plomb et de la baisse de l'huile de lin. Vu le prix élevé de ce produit, la demande est restreinte au strict nécessaire et les succédanés se vendent de plus en plus.

Nous cotons:

Blanc de plomb

Par tonne les 100 livres . \$18.80

(Suite de la page 26)

un programme de réformes agronomiques, économiques et sociales à exécuter, dans le champ canadien; la tâche sera lourde pour les gouvernants qui voudront en mener à bonne fin les principaux articles.

Les guerres du passé ont parfois été suivies d'une période assez longue de prix à la hausse. Un économiste français notait récemment qu'après la guerre de 1870 les prix ont continué de monter jusqu'à 1873, alors qu'ils atteignirent un maximum, pour descendre ensuite. Il laissait entrevoir une période assez longue de prix de plus en plus élevés, après la grande guerre actuelle. A quoi quelques-uns ripostent en s'appuyant sur des statistiques établies par l'économiste Tooke, qu'après Waterloo, il y eut une baisse de 30 points dans le coût de la vie en Angleterre. Quoi qu'il en soit, et si les prédictions sont dangereuses, il semble néanmoins admis de tous que le monde ne retournera pas aux prix de l'avant-guerre, que les conditions de la vie ne seront plus ce qu'elles ont été jusqu'en 1914. Cela, naturellement, devra entraîner toutes sortes de remaniements et de tâtonnements dans la vie économique des nations, avant la mise au point finale de la machine détraquée par l'immense conflit d'aujourd'hui. Le licenciement, la paix signée, de 20 à 25 millions de combattants et de 5 à 10 millions d'artisans et de femmes employés aux industries de guerre ne devra pas rendre cette opération des plus faciles. Le monde n'aura jamais été en face d'une situation aussi compliquée. La période de destruction, si elle est comparativement courte, aura sa répercussion sur tous les rouages de l'univers, pendant plusieurs décades, pour ne pas dire un siècle. Et le consommateur qui est la masse, paiera, paiera, paiera.

PREVENIR LE MANQUE DE CHARBON

Il y a eu "disette" de charbon cet hiver, et nul doute que beaucoup de personnes en ont souffert. La plupart des gens sont oublieux; mais c'est le moment de leur rappeler que s'ils ont eu des difficultés, leur imprévoyance en est la cause. Au Canada, plusieurs consommateurs achètent leur combustible en petite quantité—une tonne à la fois. Advenant une disette, ils demandent alors aux marchands l'impossible, c'est-à-dire de leur fournir ce que ceux-ci ne peuvent eux-mêmes se procurer. Si, au contraire, ces personnes avaient acheté leur provision de charbon en été ou en automne elles n'en auraient pas manqué.

Bien que les grands consommateurs ne puissent pas toujours s'approvisionner pour une période de six mois, la plupart de ceux qui tiennent maison ont de la place pour loger assez de combustible jusqu'à mars ou avril.

On a compté deux disettes de charbon depuis peu d'années. Celle de 1901-1902 avait pour cause la grève des mineurs; cette année la sévérité de l'hiver et l'extraordinaire prospérité des Etats-Unis ont créé des encombrements de transport. Des recherches faites aux Etats-Unis ont démontré qu'à l'avenir les disettes de charbon seront plus fréquentes que par le passé et à plus courts intervalles. C'est pourquoi:

ACHETONS NOTRE CHARBON L'ETE, ET SI LA PLACE NOUS MANQUE POUR LE LOGER, AGRANDISSONS-LA.

LA CONSTRUCTION

Modifications à une église et à un presbytère, \$25,000, Saint-Paul l'Érmitte (P.Q.). Prop., la Congrégation; arch., M. Raoul Gariépy, 25 rue Saint-Jacques, entr., M. Roch Marsolais, 319 rue Beaudry, Montréal.

Maison, \$6,000, Shawinigan Falls (Village Saint-Onge, P.Q.), 2e rue. Prop. et entr., M. Jean Pellerin, Village Saint-Onge.

Le propriétaire achètera 24,000 briques plastiques rouges.

Maison, \$8,000, Shawinigan Falls (Village Saint-Onge), sur la Pointe. Prop., M. O. Francoeur, entr., M. Albert Giguère.

Maison, \$6,000, Shawinigan Falls (Village Saint-Onge), 1re avenue. Prop. et entr., M. Jos. Grenier, Sainte-Flore.

Le propriétaire achètera 25,000 briques plastiques, 180 sacs de ciment et 140 verges carrées de ferblanc à toiture.

Chantier de construction navale projeté, \$125,000, Trois-Rivières (P.Q.). Prop., "The Three Rivers Shipyard Co" (Kirwood and Son). Capacité, 5-100 tonnes. Pour la construction de navires en bois. Serait établi du côté ouest de la ville.

Ecole, \$2,000, Notre-Dame-du-Sacré-Coeur (Comté de Rimouski). Prop., Commission scolaire; secrétaire, M. J.-E. Bélanger; entr., M. Emile Parent.

Maison, \$5,600, Shawinigan Falls (Village Saint-Onge) 1re avenue. Prop. et entr., M. Ludger Bacon.

Le propriétaire demande des offres

pour 25,000 briques plastiques rouges à livrer l'été prochain.

Maison à appartements, \$14,000, 107 rue Chomedy, Montréal. Prop. et entr., M. Jos. Saint-Pierre, 105 rue Saint-Luc.

Maison, \$4,000, Shawinigan Falls (Village Saint-Onge). Prop. et entr., M. Odias Bournival, Sainte-Flore (comté de Saint-Maurice).

Entrepôt, \$3,000, Shawinigan Falls, près de la station du Pacifique Canadien. Prop. et entr., "Shawinigan Water & Power Co.", Ing., R. Lindsay.

Maison à appartements, \$15,000, 109 rue Chomedy, Montréal. Prop. et entr., M. Jos. Saint-Pierre, 105 rue Saint-Luc.

Maison, \$5,600, Shawinigan Falls (Village Saint-Onge) 102 rue Saint-Pierre. Prop. et entr., M. Phillas Déry.

Maison, quatre plain-pieds, \$5,000, 187-188 rue Old Orchard, Notre-Dame-de-Grâces, Montréal. Prop., M. N. Beaupré, 264 rue Old Orchard; entr., Bourgon, Gagné et Cie, 1882 rue Notre-Dame-Ouest.

Ecole, \$7,000, Notre-Dame-des-Neiges-de-Masson (comté de Labelle). Prop., Commission scolaire; secrétaire, M. A. Mongeot.

Les travaux ne commenceront pas avant le printemps prochain.

Maison, \$7,000, avenue King Edward, Montréal. Prop. et entr., M. H. Laurier, 519 avenue Old Orchard; arch., M. P.-C. Dupré, 567 avenue De Lorimier.

L'entrepreneur reçoit des soumissions pour la brique et le plâtre.

Magasin (boucherie), \$1,500, Shawinigan Falls (Village Saint-Onge). Prop. et entr., M. Thomas Dechènes, Village Saint-Onge.

Couvent Saint-Ferdinand-d'Halifax (comté de Mégantic). Prop., Soeurs de la Charité, 1 rue Saint-Olivier, Québec; arch., M. J.-S. Bergeron, 103 rue Saint-Jean.

Eglise projetée, rue Marquette, Montréal. Prop., "High-African-American Methodist-Episcopal Church", pasteur, l'évêque A. Fleming Dickson.

Maison, \$2,500, rue Mozart, Montréal. Prop. et entr., M. H. Legault, 3-138 Boulevard Saint-Laurent.

Le propriétaire donnera des contrats pour la toiture, l'électricité, la plomberie et les appareils de chauffage.

Agrandissement d'une fabrique, \$36,000, Shawinigan Falls, près du Village Saint-Onge. Prop., "Electro Products Light & Power Co."

Les travaux seront exécutés par la "Shawinigan Water & Power Co."

Couvent projeté, \$20,000, Saint-Henri de Chicoutimi. Prop., Conseil Municipal.

Des soumissions seront demandées l'automne prochain.

Maison à logements, \$10,000, Shawinigan Falls (Village Saint-Onge), 1re rue. Prop. et entr., M. Will. Lachance, Saint-Thècle (P.Q.).

Banque, \$60,000 environ, rue Sainte-Catherine, Grand'Mère. Prop., Banque de Montréal; arch., M. Kenneth Rea, 59 Côte du Beaver Hall, Montréal; entr., Gray & Dunn, 14 rue Saint-Jean, Montréal.

UN ETALAGE ARTISTIQUE DE CIGARETTES DEITIES.



L'Hôtel Oxford, rue Université, Montréal, possède un débit de tabac très populaire.

Nous reproduisons ci-dessus une photographie prise dernièrement de l'une des vitrines dont l'étalage artistique est dignement approprié aux Cigarettes Egyptian Deities.

Articles en Fonte Emailée Port Hope

Une garniture dans laquelle on constate quelque défaut dû à la fabrication vous cause des ennuis, des dépenses et vous fait perdre du temps. C'est pour éliminer cela que

Nos garnitures hygiéniques en fonte émaillée sont faites de fontes sans aucun défaut.

Nous apportons un soin spécial au nettoyage et à la préparation des articles avant de les émailler.

Nous n'employons que le meilleur



leur émail et faisons tout notre possible pour rendre absolument parfaits les articles finis.

Nous pouvons donc dire en toute confiance que les défauts dans

LES ARTICLES EMAILLES PORT HOPE

sont excessivement rares.

Afin d'avoir ce qu'il y a de mieux exigez que vos garnitures portent la marque de commerce ci-contre.



PORT HOPE SANITARY MANUFACTURING COMPANY

— SALES D'ÉCHANTILLONS —

LIMITED

TORONTO

MONTREAL

WINNIPEG

VANCOUVER

Bureau et salles d'échantillons de Montréal, 234 Côte du Beaver Hall, Telephone Up 5834.



Ayez ce Vendeur

Voici un aide efficace, toujours prêt à faire une vente, qui rappelle toujours avec courtoisie à vos clients qu'il ne leur reste peut-être plus d'O-CEDAR POLISH et qu'ils sont dans la place où ils peuvent s'en procurer.

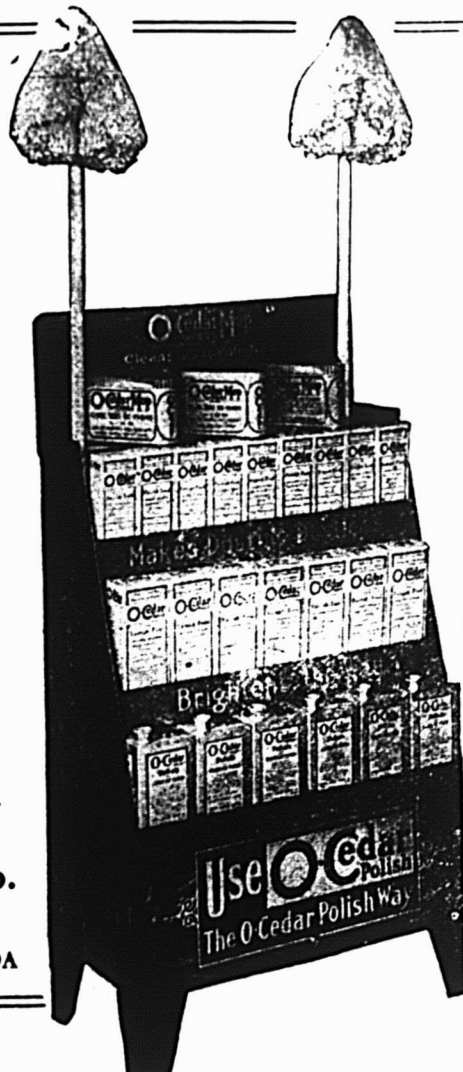
Il y a, dans votre magasin, de la place pour ce vendeur.

Comment l'obtenir

Cette étagère d'étalage que l'on place sur le plancher sera à vous gratis si vous donnez à votre fournisseur une commande, pour vous-même, de \$100 (nets) d'O-Cedar Polish et de Vadrouilles.

C'est un très beau meuble de magasin. Elle est en métal et en noyer cirassien et peut contenir un bon approvisionnement d'O-Cedar. Elle a 45 pouces de hauteur, 12 1/4 pouces de profondeur et 25 1/2 pouces de largeur.

Channell Chemical Co.
LIMITED
369 Avenue Sorauraen
TORONTO - CANADA



Donnez-lui la place la plus en vue sur le devant

Cette attrayante Étagère O-Cedar vous donnera un gros loyer pour la superficie de plancher qu'elle occupera. Elle fera beaucoup augmenter vos ventes d'

O-Cedar Polish

Vous savez combien profitable est cette ligne, vous savez comme elle se vend constamment d'un bout de l'année à l'autre. Vous savez que tout ce que vous avez à faire c'est de faire savoir à vos clients que vous l'avez; elle est si bien connue qu'elle se vend presque d'elle-même.

Vendez à vos clients la Laveuse "Puritan Motor" de MAXWELL

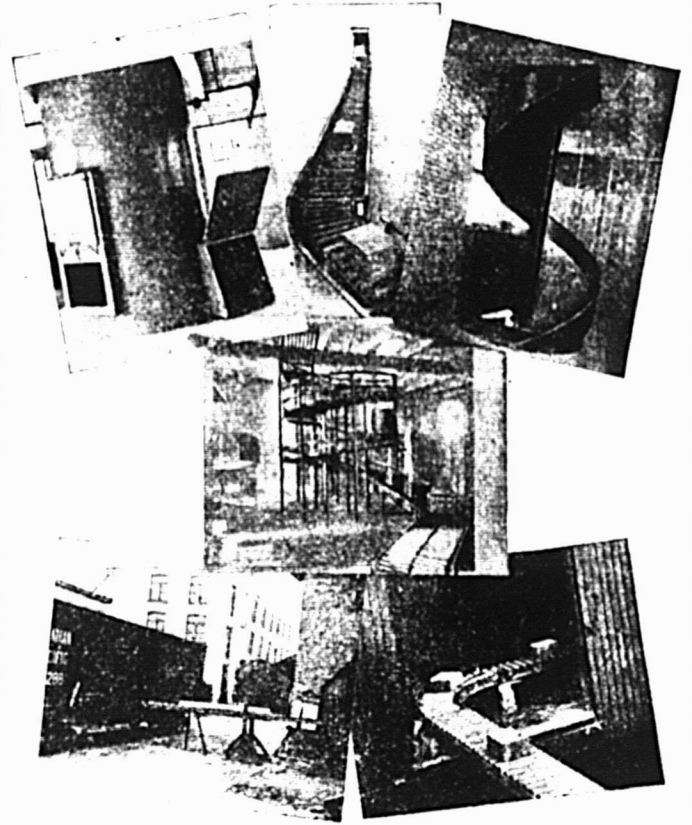
Une parfaite et complète laveuse automatique qui marche par le pouvoir d'eau de la pression naturelle obtenue du robinet. Ne requiert aucun soin et fait le travail en une fraction du temps requis par toute autre méthode. Simple et facile à manoeuvrer. Pas de parties délicates, ne cassant ou se dérangeant.



LA "PURITAN" DE MAXWELL

Le moteur est du type à mouvement alternatif ou de va-et-vient—le meilleur et le plus satisfaisant de tous les modèles de moteur à pouvoir d'eau. Les valves sont faites pour résister à l'action du gravier ou du sable. Ecrivez aujourd'hui pour demander un Catalogue.

MAXWELLS LIMITED, ST. MARY'S (Ont.)



Transporteurs, Élévateurs Automatiques à Courroie,
à Spirale et à Gravitation

FAITS EN CANADA

Canadian Mathews Gravity Carrier Co., Ltd., Toronto (Ont.)
MONTREAL Téléphone Main 394

LES OUTILS DE BUCHERON DE PINK

Les outils Etalons dans toutes les provinces du Dominion en Nouvelle-Zélande, Australie, etc.

Nous manufacturons toutes sortes d'outils de bûcheron—Légers et de Bonne Durée.

TELEPH. LONGUE DISTANCE, No. 87

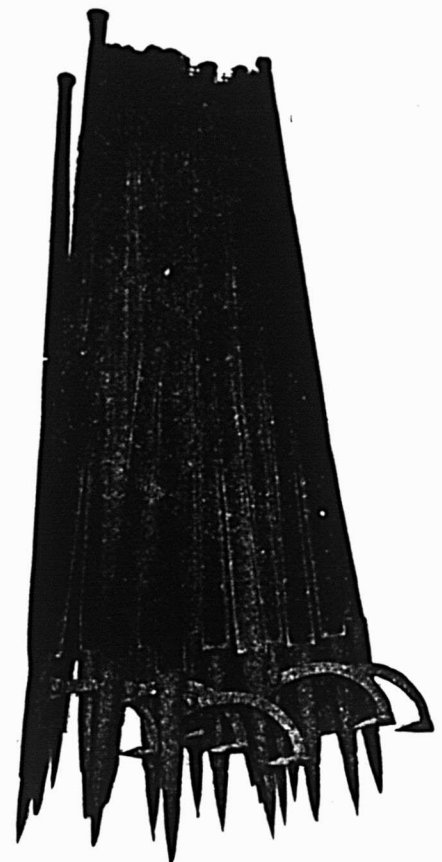
Demandez notre catalogue et notre liste de prix.

Vendus dans tout le Dominion par tous les Marchands de ferronnerie en gros et en détail.

The
THOS. PINK Co., Limited

Manufacturiers d'OUTILS de BUCHERON

PEMBROOKE - (ONTARIO)



FABRIQUES AU CANADA

FORTE DEMANDE POUR LES DEUX



La saison des Bourrures pour Colliers de chevaux est arrivée. Les propriétaires de chevaux prennent de grandes précautions, car les chevaux ont trop de valeur pour qu'on les néglige.

Les Bourrures à Collier Marque Tapatco sont d'une grande durabilité et ont des caractéristiques exclusives brevetées qui constituent une grande amélioration sur les bourrures ordinaires de fatigue.

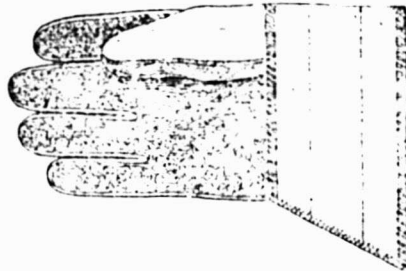
Donnez à vos clients le mieux que puissent procurer l'argent et l'expérience en leur offrant les colliers de chevaux marque Tapatco.

Les Gants de Coton

sont en grande demande à cette époque de l'année et surtout cette année vu l'entrain avec lequel les gens entrent dans la grande campagne de Production.

de coton Tapatco obtiennent invariablement les ventes—leur qualité est de confiance, leur apparence nette et ils durent longtemps. Mettez en évidence la marque Tapatco et obtenez immédiatement un bon bénéfice et ne chiez pas pour l'avenir.

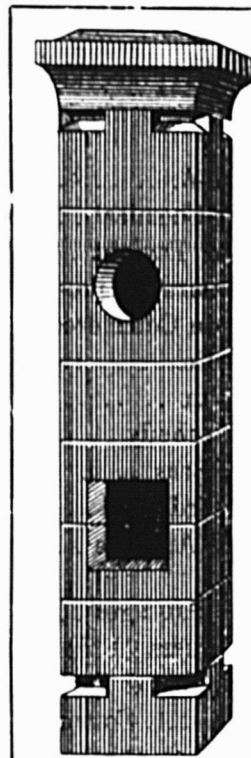
Elles sont de couleur Brune ou Blanche ou Vieil or Massif avec bord en feutre rouge. Largeurs: 10", 11" ou 12" et dimensions de 18" à 25".



Faits avec poignets et gantelet tricotés ou à bande, pesanteur légère, moyenne ou élevée. Gants et mitaines Jersey de couleur: Oxford, Tan et Ardoise. Nous fabriquons aussi un gant avec intérieur en cuir "leatherette" qui triomphe partout.

The American Pad & Textile Co.

CHATHAM (ONT.)



Cheminée "Perfection"

La Cheminée "Perfection" possède maintes améliorations que ne possède aucune autre cheminée.

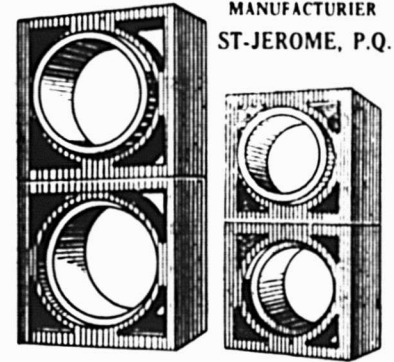
Il est avantageux pour vous de l'avoir en stock

VENTE FACILE—BON PROFIT

Ecrivez-nous, et nous vous donnerons les détails de construction et nos prix aux marchands.

C. E. LAFLAMME

MANUFACTURIER ST-JEROME, P.Q.



**PARFAITE
IMPERMEABLE
DURABLE**

VENTE PAR HUISSIER

NOTA Dans la liste ci-dessous les noms qui viennent en premier lieu sont ceux des demandeurs, les suivants ceux des défendeurs; le jour, l'heure et le lieu de la vente sont mentionnés ensuite et le nom de l'huissier arrive en dernier lieu.

- A. Duquette, A. Normandin, 14 juillet, 10 a.m., 10 Cathcart, Lalonde.
- Dixon Vulcanizing Supply Co., Reg., J. Shorman, 14 juillet, 10 a.m., 191 Hutchison, Dorion.
- J. Fréchette, T. Legault, 16 juillet, 3 p.m., 120 Saint-Omer, Lafontaine.
- Mme Paquin, Veuve de J.-C. Gaudry, Isidore Greenburg, 16 juillet, 10 a.m., 428 Mackay, Laverdure.
- Gustave Dutaud, Joseph Dohertogh, 16 juillet, 2 p.m., 311 avenue Laurier Est, Laverdure.
- Garmaise Inc., Isaïe Blouin, 16 juillet, 11 a.m., 419 Saint-Dominique, Steinman.
- Garmaise Inc., G. Lanseau, 16 juillet, 11 a.m., 463 Wolfe, Steinman.
- Galibert Glove Works, Mme S. Poirier, 16 juillet, 11 a.m., 3571 Saint-Denis, Normandin.
- S. Shapiro et al. E. Long, 16 juillet, 11 a.m., 163 Mansfield, Lafontaine.
- J.-H. Therrien, N. Germain, 16 juillet, 11 a.m., 191 Hutchison, Dorion.
- A. Messier, E. Duchesne, 16 juillet, 10 a.m., 387 Montcalm, Lauzon.

- Beaudoin, Ltd. B. Lefebvre, 16 juillet, 10 a.m., 27 Labelle, Dionne.
- A. Brien, P. Schraggie, 17 juillet, 11 a.m., 2199 Saint-Laurent, Lafontaine.
- M. Rafalovitch & Co., M. Gallagher, 18 juillet, 11 a.m., 206 Saint-George, Gravel.
- Ls. Trudel, W.-J. Flanders, 18 juillet, 11 a.m., 4921 Sainte-Catherine-Ouest, Steinman.
- T.-B. Little, Geo. Goodbody, 18 juillet, 11 a.m., 13 Cachédrade, Lavery.
- Joséphine Néron, Nap. Destroismaisons, 18 juillet, 11 a.m., 120 Aylwin, Lavery.
- Beaudoin Ltd, J.-B. Johnson, 16 juillet, 10 a.m., 239 Laurier-Est, Robiches.
- W. Maisonneuve, Jos. Doherty, 16 juillet, 10 a.m., 311 Laurier-Est, Dobi-taille.
- M. L. H. & P., Fong Won Yen, 18 juillet, 10 a.m., 271 Sainte-Catherine-Est, Racine.
- Chas. Phillips, Frank Burgess, 18 juillet, 10 a.m., 201 Harvard, Saint-Jean.
- Mont. Public Service Corp., L. Rubin & Co., 18 juillet, 10 a.m., 743 Saint-Laurent, Pauzé.
- A.-A. Dufault, J.-B.-A. Martin, 19 juillet, 10 a.m., 81 Gauthier, Desroches.
- A.-A. Dufault, A. Villani, 19 juillet, 10 a.m., 3028 Saint-Laurent, Desroches.
- Eug. Bergeron, Geo. Laprade, 19 juillet, 11 a.m., 301 Saint-Hubert, Bouchard.

- F.-X. Gauthier, Julien Therrien, 19 juillet, 11 a.m., 941 de Montigny, Robitaille.
- Banque d'Ottawa, Arthur Richards, 20 juillet, 10 a.m., 2515 Avenue du Parc, Robillard.
- S. Roseman, Alex. Dunn, 20 juillet, 11 a.m., 1413 Saint-Urbain, Robitaille.
- United Shoe Machinery Co. of Can., Ltd. M. Morris, 20 juillet, 2 p.m., 1056 Saint-Jacques, Marson.

LOI LACOMBE

- | Déposants | Employeurs |
|--|-----------------------|
| Nap. Villeneuve | Anthime Paré |
| Omer Dumontier | Divers patrons |
| F.-X. Boisvert | J.-T. Bell & Co., Ltd |
| Z. Bercovitch | A. Freedman |
| Jos. Desjardins | Nap. Turcot |
| Davis Atlas | Chs. Rosenbloom |
| Aimé Bergeron | Montreal Motor Sales |
| Jos. Desrosiers | M. T. Co. |
| Patrick Guay | Saint-Lawrence Bridge |
| Armand Rocheleau | |
| Isaïe Vaillancourt, demandeur déposant | Bernard et Sullivan |
| avocats distrayants | |
| Etienne Gaulin | "Le Devoir" |
| Gustave Dagenais | |
| | La Locomotive Works |
| Jos. Cassabon | Jos. Martineau |
| Théo. Beaulieu | La Cité de Montréal |
| Jos. Potvin | Ogilvie Flour Mills |
| Jos. Casabon | Jos. Mackinnon |

Table Alphabétique des Annonces

American Pad 33	Caron, L.-A. 34	Gagnon & L'Heureux . 34	Mathien (Cie J.-L.) . . 8
Assurance Mont-Royal 24	Channell Chemical . . . 31	Garrand, Terroux & Cie 34	McArthur A. 29
Baker & Co. (Walker) 8	Church & Dwight . . . 4	Gillet Co. (Ltd.) E. W. 12	Maxwells Limited . . 32
Banque d'Hochelega . 22	Cie d'Assurance mu- tuelle du Commerce . 24	Gonthier & Midgley . . 34	Montbriand, L.-R. . . 34
— Nationale 22	City Ice Co. 8	Grand-Trone Lecture	Montreal Biscuit 5
— Molson 22	Clark, Wm. 8	Hall Coal 25	Nova Scotia Steel Co. 22
— Provinciale 22	Cluett, Peabody 4	Handy Collection As- soc. 25	Pink 32
Benoit et De Grosbois 24	Connors Bros 12	Heinz 7	Port Hope Sanitary . . 31
British Colonial Fire Ass. 24	Cottam Bird Seed 34	Imperial Tobacco 13	P. Poulin & Cie 34
Brodeur A. 8	Couillard Auguste 34	International Time Re- cording Couverture	Rolland & Fils, J.-B. . 34
Brodie & Harvie 8	Dionne's Sausages 8	Jonas & Cie, H. Couverture intérieure	St-Amour, Ernest . . . 34
Brunet, J. Ltée 28	Dom. Canners (Ltd) . . . 3	Laflamme C.-E. 33	St. Lawrence Sugar Co 11
Canada Life Assurance Co. 24	Douglas (Lea & Perrin) Couverture	La Prévoyance 24	Sun Life of Canada . . 24
Canada Mathews Gravi- ty Carrier Co. 32	Eddy E. B. & Co. 11	Leslie & Co., A. C. . . . 29	Tanglefoot 15
Canadian Postum Ce- real 7	Escott 8	Liverpool-Manitoba . . 24	United Shoe Machinery Co. (Ltd) Couverture
Canadian Salt Co. 7	Esinhart & Evans 24		Western Ass. Co. 24
	Fontaine Henri 34		
	Fortier Joseph 34		

Maison fondée en 1870.

AUGUSTE COUILLARD

IMPORTATEUR DE
Ferrermerie et Quincallerie, Verres
à Vitres, Peintures, etc.

Spécialité: Peiles de toutes sortes
Nos. 222 à 229 rue S.-Paul
Ventes 12 et 14 S.-Amable, MONTREAL

La maison n'a pas de commis-voya-
geurs et fait bénéficier ses clients de
cette économie. Attention toute spéci-
ale aux commandes par la maille. Mes-
sieurs les marchands de la campagne
seront toujours servis au plus bas prix
du marché.

L.-A. CARON, Téléphone Bell
MAIN 3570

Comptable licencié

Institut des Comptables et Au-
diteurs de la Province de Québec.
48, Notre-Dame-O., Montréal.

PAIN POUR OISEAU est le "Cot-
tam Bird Seed" fabriqué d'a-
près six brevets. Marchandise de
confiance; rien ne peut l'approcher
comme valeur et comme popularité.
Chez tous les fournisseurs en gros.

JOSEPH FORTIER

Fabricant-Papetier

Atelier de reliure, reliure, typogra-
phie, relief et gaufrage, fabrication
de livres de comptabilité. Formules
de bureau.

210 OUEST RUE NOTRE-DAME

(Angle de la Rue S.-Pierre, MONTREAL

New Victoria Hotel

H. FONTAINE, Propriétaire
QUEBEC

L'Hôtel des Commis-Voyageurs.
Plan Américain. Taux, à partir de \$2.50

GARAND, TERROUX & CIE

Banquiers et Courtiers

48 rue Notre-Dame-Ouest, Montréal

L.-R. MONTBRIAND

Architecte et Mesureur,

230 rue S.-André, Montréal.

ERNEST ST-AMOUR

Curateur et Liquidateur de Faillites
Commissaire pour Québec

Edifice Banque de Québec
No. 11 Place d'Armes, MONTREAL
Téléphone Main 3285.
Chambres 713-714.

GEO. GONTHIER H. E. MIDGLEY
Licencié not. Comptable Comptable-Inc sp ré

GONTHIER & MIDGLEY

Comptables et Auditeurs

103 RUE S.-FRANCOIS-XAVIER, - MONTREAL
Téléphone MAIN 2701-519

Adresse télégraphique - "GONTLEY"

GAGNON & L'HEUREUX

COMPTABLES LICENCIÉS
(CHARTERED ACCOUNTANTS)

Chambres 315, 316, 317, Edifice
Banque de Québec

11 Place d'Armes, MONTREAL
Téléphone Bell Main 4912.

P.-A. GAGNON, C.A.
J.-ARTHUR L'HEUREUX, C.A.

LIVRES POUR

LA DISTRIBUTION DES PRIX 1917

Nous avons l'honneur d'annoncer
que nous venons de recevoir un
Nouvel Assortiment de Livres de la
Maison Mame & Fils, de Tours,
France, pour la Distribution des
Prix. Cette dernière importation
offre un ensemble complet d'ouvra-
ges capables de répondre aux be-
soins de toutes les conditions de
l'Enfance et de la Jeunesse Chré-
tienne. Nos séries sont de tous les
formats, depuis l'in-32 jusqu'à la
série in-folio, et sont toutes revê-
tues de la haute approbation des
communautés ecclésiastiques.

La Cie J.-B. Rolland & Fils

53 RUE SAINT-SULPICE, MONTREAL

Volaille Vivante, Oeufs Frais
Pondus et Plume

Demandés par

P. POULIN & CIE

MARCHE BONSECOURS, MONTREAL

Remises Promptes Pas de Commission
Demandez les prix par lettre

QUAND UN ARTICLE PORTE
CETTE MARQUE



*Vous pouvez avoir
Confiance en sa qualité*

United Shoe Machinery Company of Canada
LIMITED

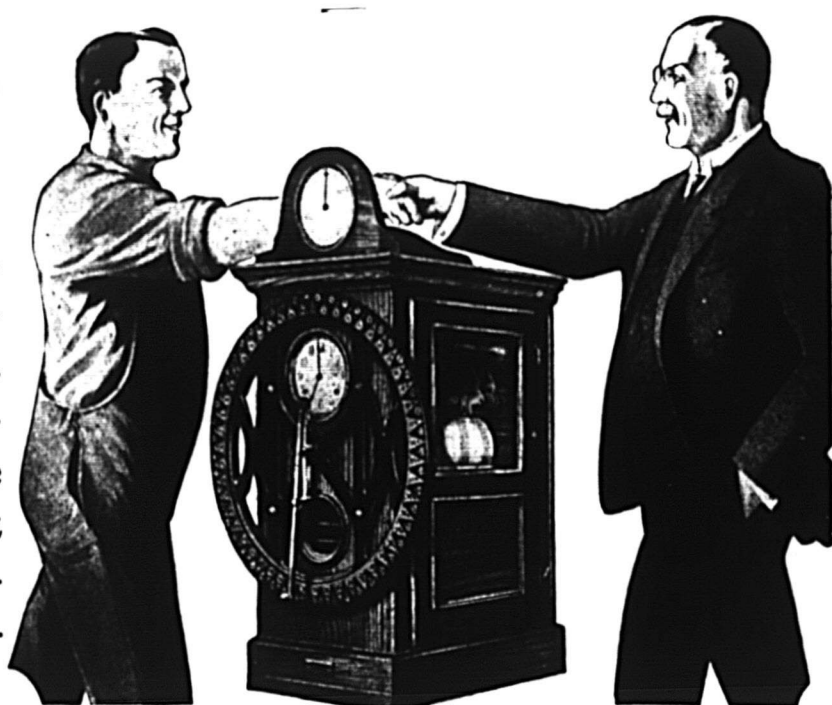
122 rue Adélaïde Ouest,
TORONTO

28 rue Demers, Québec (P.Q.).
Kitchener (Ont.), 179 rue King Ouest.

MONTREAL (P.Q.).
Avenue Bennett et rue Boyce,
MAISONNEUVE.

L'HARMONIE

entre vos employés et votre exécutif est le grand promoteur de dividendes. Supprimez les différends relatifs aux heures de travail. Supprimez l'élément humain de votre système de pointage et vous ne serez pas loin d'avoir l'HARMONIE réelle dans votre établissement. Les



ENREGISTREURS DU TEMPS "INTERNATIONAL"

procurent l'Harmonie et gouvernent les hommes, les minutes et l'argent qui sont les trois grands éléments de production de votre entreprise. Pouvez-vous vous en servir? Vous le pouvez probablement. Pour vous en assurer remplissez simplement la formule ci-dessous et expédiez-la nous par la poste aujourd'hui. Cela ne vous obligera à rien.

Nom de la Compagnie Adresse

Nature des affaires

Nombre d'employés Nombre d'hommes Nombre de femmes

Heures de travail. A.M. ARRIVEE A.M. SORTIE P.M. RENTREE P.M. SORTIE

Quelle est votre période de paye (indiquez-la)? HEBDOMADAIRE SEMI HEBDOMADAIRE SEMI MENSUELLE MENSUELLE

Les employés font-ils de l'ouvrage extra?

Affirmativement quel en est à peu près le pourcentage?

Avez-vous des équipes de nuit? Affirmativement, mentionnez les heures de travail.....

Quelle est votre moyenne de salaire par heure?

Imposez-vous une amende aux employés pour retard?

Qui prépare votre Combien avez-vous Combien de portes d'en-
liste de paye? d'employés de bureau? trées dans l'établissement?

Combien de Quelle est la distance de l'entrée à votre
bâtisses? département le plus éloigné?

*Vous aurez intérêt à savoir au juste ce que nous pouvons faire pour vous.
En outre vous en retirerez du bénéfice. Ecrivez-nous aujourd'hui.*

The International Time Recording Co. of Canada, Limited

Rue Anderson, TORONTO—F. E. MUTTON, gérant général
WINNIPEG: VANCOUVER: MONTREAL: Immeuble Cartier,
227-231 Avenue McDermot 305 Immeuble Birk, Angle des rues McGill et Notre-Dame
(en face de l'Hôtel du C.P.R.)

